

Rapport annuel 2010

EPIC OSEO

Sommaire

Message du Président	4
1. Périmètre du groupe	6
2. Organes d'Administration et de Direction	7
3. Chiffres clés	8
4. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2010	9
4.1 Les faits marquants de l'année 2010	9
4.2 Les missions et les métiers	12
4.3 L'activité par métier et chiffres clés	14
<i>Soutien de l'innovation</i>	14
<i>Interventions en garantie</i>	19
<i>Interventions d'OSEO garantie régions</i>	21
<i>Interventions en cofinancement</i>	22
<i>Financement à court terme du cycle d'exploitation</i>	23
<i>International</i>	23
4.4 Les données financières et les résultats	24
4.5 Les perspectives en 2011	26
4.6 Le contrôle interne et la maîtrise des risques	28
4.7 Informations sur la gouvernance	34
5. Communication	37
5.1 Principales actions 2010	37
5.2 Les activités en ligne	38
6. Politique des ressources humaines	39
7. Organigramme du groupe OSEO	41
7.1 Organigramme fonctionnel	41
7.2 Organigramme du réseau	42
8. Comptes consolidés	43
Annexe comptable	50
9. Comptes individuels	127
Annexe comptable	131
10. Rapports des Commissaires aux Comptes	142
10.1 Rapport sur les comptes individuels	142
10.2 Rapport sur les comptes consolidés	144

Message du Président



OSEO est une entreprise publique, sans équivalent en Europe, dont la mission répond à une ambition nationale de premier plan : contribuer à faire de la France un grand pays d'innovation et d'entrepreneurs. En quelques années, OSEO est devenu le bras armé de l'Etat en matière de financement de l'innovation et de la croissance des PME comme des entreprises de taille intermédiaire.

La meilleure façon de les faire grandir et d'accroître leur compétitivité est de leur faciliter l'accès aux financements, là où le poids du risque ne permet pas au marché en général de répondre de façon satisfaisante aux attentes des entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets.

L'action d'OSEO s'articule autour de trois métiers complémentaires qui ont en commun d'aider les entrepreneurs à prendre des risques.

- le soutien de l'innovation ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires.

Cette spécificité permet de proposer à l'entreprise un continuum de financements à chaque stade de son développement, depuis sa création jusqu'à sa transmission.

L'objectif est toujours le même : assurer à nos interventions le maximum d'effet d'entraînement sur les financements, tout en étant économe de la ressource publique.

2010 a été, de nouveau, une année très soutenue avec des niveaux d'activité records.

Le remarquable engagement des équipes d'OSEO a permis de soutenir plus de 80 000 entreprises. Elles ont ainsi obtenu plus de 29 milliards d'euros de financements publics et privés (+ 16 % par rapport à 2009) :

- **Innovation** : 1,9 milliard € de financements pour les projets innovants, dont les premières aides mises en place par OSEO dans le cadre du Fonds Unique Interministériel.
- **Garantie** : 9,2 milliards € de prêts garantis en faveur de l'investissement (+ 9 %), auxquels s'ajoutent 2,3 milliards € de prêts de trésorerie garantis dans le cadre du Plan de relance (- 36 %) dont l'activité a progressivement ralenti avant de s'éteindre le 31 décembre 2010.
- **Financement** : 9 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les établissements bancaires et les organismes de fonds propres (+ 25 % par rapport à 2009), dont 2,4 milliards d'euros dans le cadre des financements « mezzanine », avec notamment les Contrats de Développement Participatifs qui renforcent le haut de bilan des entreprises.
- **Court terme** : 7,2 milliards € de créances financées (+ 8 %).

Ce haut niveau d'activité s'est développé dans des conditions de risques bien maîtrisés, ce qui est essentiel pour une entreprise comme OSEO qui travaille sur des métiers de long terme.

Aujourd'hui, la priorité d'OSEO est de contribuer à accélérer la reprise de l'activité en alimentant, en priorité, trois moteurs de croissance des entreprises que sont l'innovation, l'investissement et l'international, tout en continuant à exercer ses missions traditionnelles.

Nous y parviendrons grâce aux ressources importantes, près de 2,5 milliards d'euros, que nous a accordées l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir porté par l'emprunt national. Cette marque de confiance renouvelée des pouvoirs publics nous permettra de stimuler la compétitivité des entreprises avec :

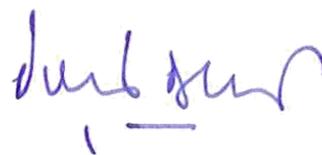
- la poursuite des contrats de développement participatifs ;
- le développement des prêts verts bonifiés ;
- la mise en place des projets R&D structurants des Pôles de compétitivité ;
- les aides à la réindustrialisation ;
- le renforcement de la compétitivité des PME, des ETI et des filières industrielles.

Nous y parviendrons aussi grâce à l'accroissement de nos capacités d'intervention en faveur des PME, des ETI et de l'innovation, rendue possible par l'augmentation de notre capital de 440 millions d'euros, financée par la taxe sur les bonus des traders des établissements bancaires et le programme d'investissement d'avenir.

La réalisation de nos objectifs sera, enfin, facilitée par la fusion en une seule entreprise, OSEO, de nos anciennes filiales (innovation, garantie et financement), intervenue fin décembre 2010. Cette simplification apportera une meilleure lisibilité de notre action à nos clients et à nos partenaires, tout en étant source de simplification et d'économies.

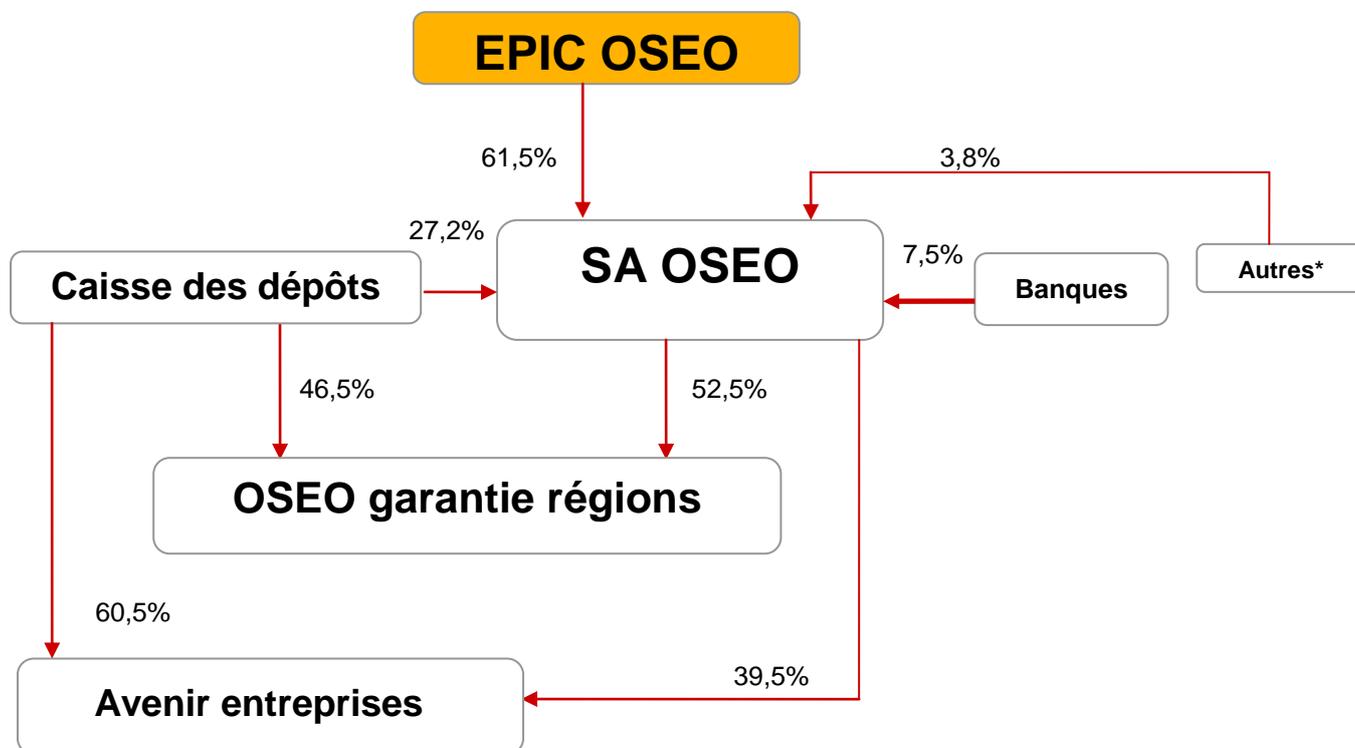
Les ambitions d'OSEO pour 2011 sont élevées, à la hauteur des espoirs que placent en nous l'Etat, les Régions et, bien sûr, les entreprises, nos clients.

Les collaborateurs d'OSEO ont une conscience aiguë de la belle mission qu'ils exercent. Leur engagement sera tout aussi fort en 2011.



François DROUIN
Président-Directeur général

1. Périmètre du groupe



- * Les autres actionnaires :
- Compagnies d'assurances : 1,5 %
 - Agence Française de Développement : 1,1 %
 - Autocontrôle : 0,6 %
 - Organismes de fonds propres : 0,5 %
 - Région Bretagne : 0,1 %

2. Organes d'Administration et de Direction

● Conseil d'Administration au 29 mars 2011

Président

François DROUIN

Président-Directeur général d'OSEO

Les Représentants de l'Etat

Bruno DURIEUX

Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3^e Sous-Direction à la Direction Budget

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)

Robert PLANA

Directeur Scientifique à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

● Direction Générale

Directeur Général

François DROUIN

Directeurs Généraux Délégués ¹

Laure REINHART

Arnaud CAUDOUX

Joël DARNAUD

1 - Jusqu'au 29 mars 2011

3. Chiffres clés

(en millions €)	2008	2009	évolution 2009	2010	évolution 2010
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FUI)	733	560	-23,60%	650	16,07%
Concours garantie	6 861	11 267	64,22%	10 883	-3,41%
Concours garantis par OSEO garantie régions ¹	410	796	94,14%	824	3,52%
Cofinancement de l'investissement	2 072	2 581	24,57%	3 233	25,26%
Financement à court terme (avances)	5 003	5 126	2,46 %	5 401	5,36 %
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	762	786	3%	1249	59%
RESULTATS					
Produit net bancaire	372,7	372,7	0,0%	385,1	3,3%
Charges de l'exercice	-230,8	-242,8	5,2%	-250,4	3,1%
Résultat brut d'exploitation	141,9	129,9	-8,5%	134,7	3,7%
Coût du risque	-57,5	-63,8	11,0%	-52,0	-18,5%
Risques déclarés	-20	-36	78,5%	-17	-52,7%
Provisions collective et sectorielle	-37	-28	-24,9%	-35	24,8%
Résultat courant avant impôts	84,3	66,0	-21,7%	82,7	25,3%
Résultat net, part du groupe	28,2	20,4	-27,7%	31,6	55,1%
Coefficient d'exploitation	61,9%	65,1%		65,0%	
EFFECTIFS	1621	1633	0,7%	1641	0,5%

1 - Filiale à 52,5% de la SA OSEO

4. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2010

Il est précisé que, conformément aux articles L233-16 et L233-26 du Code de commerce, le rapport de gestion du groupe OSEO est inclus dans celui de la holding OSEO.

4.1 Les faits marquants de l'année 2010

➤ Nouvelle nomination de François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO

Par décret en date du 22 juillet 2010 pris en Conseil des ministres, François DROUIN a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'établissement public OSEO, sur proposition de Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Pour tenir compte des dispositions de la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière modifiant la gouvernance de l'EPIC OSEO, François DROUIN a été confirmé dans ses fonctions de Président par un décret du 27 janvier 2011.

➤ Fusion des entités opérationnelles du groupe

La loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a autorisé la fusion absorption par la société OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. Cette opération a été décidée par les Assemblées Générales des sociétés intéressées réunies les 6 et 7 décembre 2010. OSEO financement a pris le nom de OSEO et a modifié ses statuts.

La fusion a pris effet le 31 décembre 2010, date d'entrée en vigueur du décret approuvant les statuts de la société anonyme OSEO.

➤ Augmentation du capital de la SA OSEO

L'augmentation de capital, qui a été décidée par l'Assemblée Générale d'OSEO financement le 7 décembre 2010 est justifiée par le développement de l'activité d'OSEO, notamment dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics au titre du Plan de Relance. Elle répondait aussi à une demande explicitement formulée par les autorités monétaires. Cette opération s'effectue en deux temps :

- une première augmentation de capital de 438 millions € (capital social + primes) réservée à l'EPIC OSEO portant la participation de l'Etat, qui a été réalisée le 10 décembre 2010 et qui a porté le capital social d'OSEO à 594 778 400 €, et,
- une seconde augmentation de capital, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la société OSEO SA, qui devra être réalisée d'ici le 15 avril 2011 au plus tard, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration.

Sortie progressive du Plan de Relance en 2010

Le dispositif Plan de Relance a pleinement joué son rôle et comme prévu s'est achevé de manière progressive au 31 décembre 2010. Cette sortie a été préparée avec l'ensemble des partenaires bancaires. En 2010, l'activité du Plan de Relance a enregistré près de 1,2 milliards € d'autorisations en risque, ce qui représente un montant de financement de l'ordre de 2,3 milliards €.

Succès du Contrat de Développement Participatif

Lancé fin 2009 par le Président de la République dans le cadre des Investissements d'Avenir, le Contrat de Développement Participatif (CDP), destiné à renforcer les fonds propres des entreprises, a connu un fort succès en 2010. En effet, au 31 décembre 2010, ce sont près de 800 millions € de CDP qui ont été accordés alors que l'objectif a été fixé à 1 milliard € sur deux ans (2010 – 2011).

Compte tenu des besoins exprimés par les entreprises pour ce type de produit de renforcement du haut de bilan, une réflexion est menée sur les moyens de sa pérennisation.

Expérimentation du PTZI

Avance remboursable en tout état de cause, le Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI), est proposé au demandeur d'une aide à l'innovation en alternative d'une avance remboursable. Cet outil financier présente le double avantage de fournir une trésorerie immédiate aux entreprises et d'alléger la procédure en dispensant du constat de fin de programme.

Expérimenté au cours du dernier trimestre 2010, le PTZI a reçu un accueil favorable de la part des entreprises, notamment sur des projets dont le risque est modéré. En effet, au 31 décembre 2010, sur les 17 millions accordés (soit 61 prêts), 13 millions € l'ont été sur des projets de type P2 et concernent des entreprises relativement importante (150 salariés).

Lancement des Prêts Verts Bonifiés

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, l'Etat a confié en 2010 à OSEO la mise en œuvre, d'ici fin 2013, d'un nouveau dispositif de financement : les Prêts Verts Bonifiés. Ces prêts sont destinés à financer des investissements de compétitivité intégrant les enjeux de protection de l'environnement ou à favoriser la mise sur le marché de produits qui concernent la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

Sur une enveloppe globale de 300 millions €, il est prévu une production en Prêts Verts Bonifiés de 90 millions € en 2011.

Lancement de la communauté « OSEO excellence » en régions

Créée fin 2009, la communauté « OSEO excellence », véritable ambassadrice des entreprises de croissance clientes d'OSEO, a été lancée en régions tout au long de l'année 2010. L'objectif est d'associer davantage OSEO aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, notamment sur les objectifs et les moyens d'action d'OSEO. Elle rassemble aujourd'hui près de 2 000 entrepreneurs.

Dans le cadre des manifestations organisées en régions et à l'aide de sondages mensuels, les chefs d'entreprises ont témoigné de l'intérêt d'appartenir à cette communauté qui leur permet de tisser des liens entre eux, d'échanger et de travailler en commun.

Bilan 2010 de la gestion du FUI

Le transfert de la gestion du FUI à OSEO s'est concrétisé en 2010 par le lancement de deux appels à propositions (9^{ème} et 10^{ème}). La finalité du dispositif consiste à mettre en œuvre un projet collaboratif ayant pour objet le développement de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché dans un délai de 5 ans. Le projet doit être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité et réalisé en majorité sur le territoire de ces pôles.

Programme exclusivement accordé en subventions, il affiche en fin d'année un niveau d'engagements de 81 millions €. A noter qu'OSEO, grâce à son réseau et son organisation, a respecté l'objectif de réduire les délais de mise en place des financements.

Refinancement auprès de la Banque Postale

Pour diversifier ses ressources, un financement d'OSEO par Banque Postale a été mis en œuvre en 2010 pour un montant compris entre 200 et 400 millions €.

Réorganisation structurelle d'OSEO post-fusion

Avec la fusion juridique de ses différentes entités, la SA OSEO, privilégie une organisation orientée vers la qualité du service et de la relation clients, plutôt qu'une approche produits, en simplifiant de surcroît les processus de traitement des opérations. Ces orientations se matérialisent par une nouvelle organisation au siège et dans le réseau, avec trois caractéristiques principales :

- Une transversalité métiers et une orientation clients accrues des Directions du siège ;
- Une réorganisation fonctionnelle toujours autour de quatre pôles regroupant l'ensemble des fonctions d'OSEO ;
- Une organisation des Directions de gestion des opérations (DGO) en fonction de la finalité des projets (innovation et immatériel, immobilier, matériel et court terme).

Le projet de notation financière d'OSEO

OSEO a lancé courant 2010 son projet de notation financière qui doit lui permettre de confirmer la qualité de sa signature auprès des marchés.

Prise de participation dans Alsabail

En date du 23 décembre 2010, un contrat d'acquisition d'actions a été signé avec la SADE pour le rachat par OSEO de la participation détenue par cette société du groupe BNP, de 40,7 % du capital d'Alsabail, société d'économie mixte majoritairement détenue par les deux départements alsaciens ayant pour objet le financement en crédit-bail immobilier des programmes favorisant le développement économique local.

La totalité des conditions suspensives relatives à cette opération étant à ce jour remplies, la cession des titres sera réalisée au début du mois de mai 2011, juste après l'approbation des comptes 2010 par l'assemblée générale des actionnaires d'Alsabail.

4.2 Les missions et les métiers

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à
- composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

OSEO mutualise l'ensemble des savoir-faire de ses filiales, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, de la bancarisation du financement de l'innovation, ou de la mise en relation des PME innovantes avec les grands comptes. Ses interventions se caractérisent par la capacité d'entraînement du groupe sur les acteurs du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

OSEO a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier rang desquelles, les Régions.

OSEO intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts-comptables dans le cadre du partenariat sur la création et la transmission,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le soutien de l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien de l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes).

Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création, OSEO garantit les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation ou avec intervention conjointe des collectivités territoriales),
- au titre de l'innovation, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires, ainsi que le Contrat de Développement Innovation d'OSEO qui s'adresse aux PME innovantes de plus de 3 ans,
- au titre du développement, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme et les opérations de crédit-bail, immobilier ou matériel, ainsi que les investissements des PME à l'international,
- au titre de la transmission, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme (jusqu'à 70 % avec intervention conjointe des collectivités territoriales).
- Au titre de l'international, OSEO garantit les concours bancaires à moyen et long terme (jusqu'à 70% avec l'intervention conjointe des collectivités territoriales), les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (FASEP).
- Au titre du renforcement de la trésorerie, OSEO a été amené dans le cadre du plan de soutien, à garantir de façon exceptionnelle les concours de trésorerie. Cette mission s'est achevée au 31 décembre 2010.

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des cofinancements réalisés sous forme de Contrats de Développement (participatifs création, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : soit des cautions soit des garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME :

- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises, associé majoritaire dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €.
- au travers de sa participation, au côté de CDC Entreprises et de la BEI dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.

4.3 L'activité par métier et chiffres clés

● Soutien de l'innovation

🔗 Chiffres clés

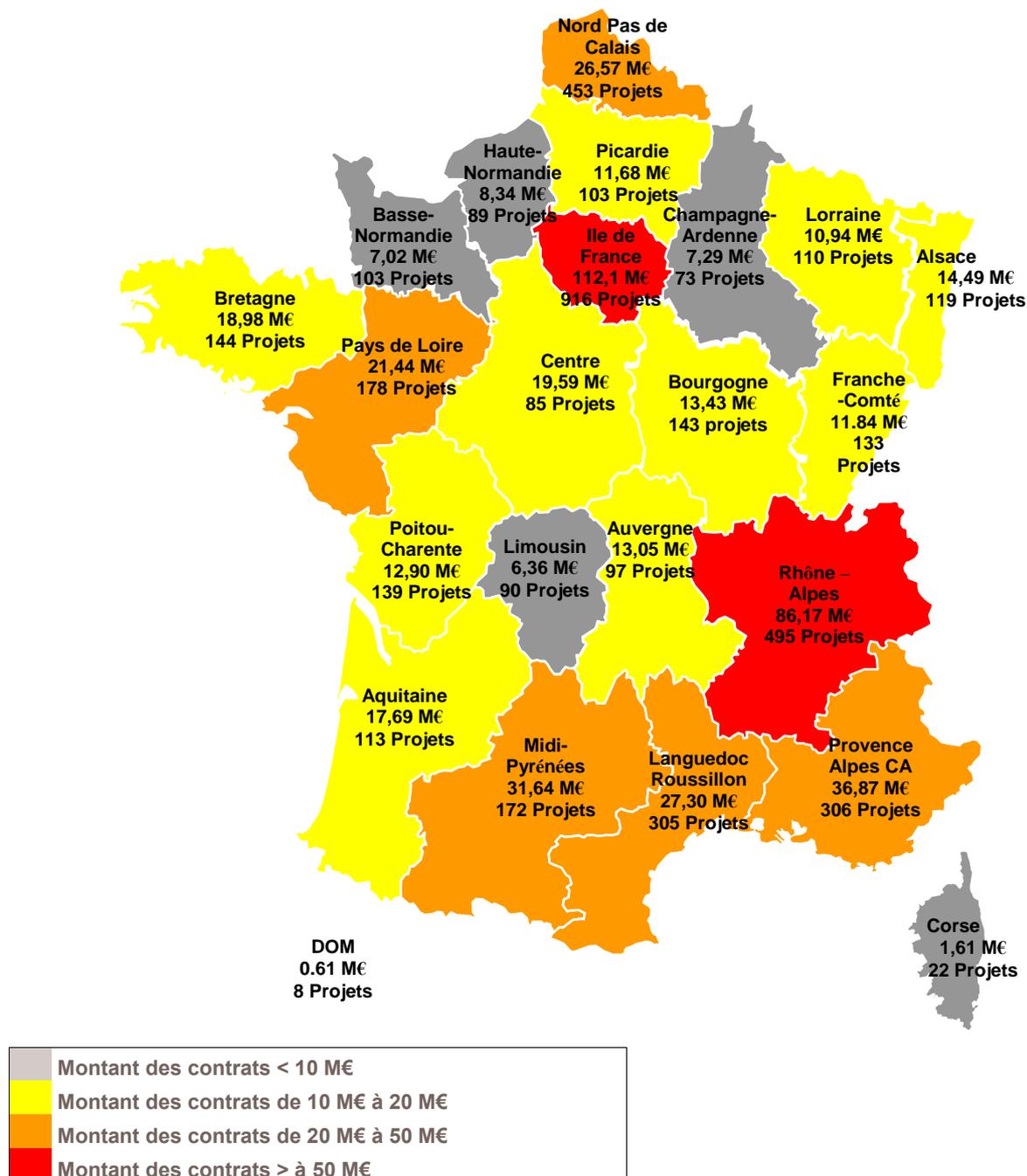
L'activité d'OSEO en 2010 a été marquée, d'une part, par le transfert de la gestion du Fonds Unique Interministériel (FUI) qui finance les projets des pôles de compétitivité, et, d'autre part, par l'expérimentation au dernier trimestre du Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI). L'activité globale a ainsi cru de près de 16 % entre 2009 et 2010.

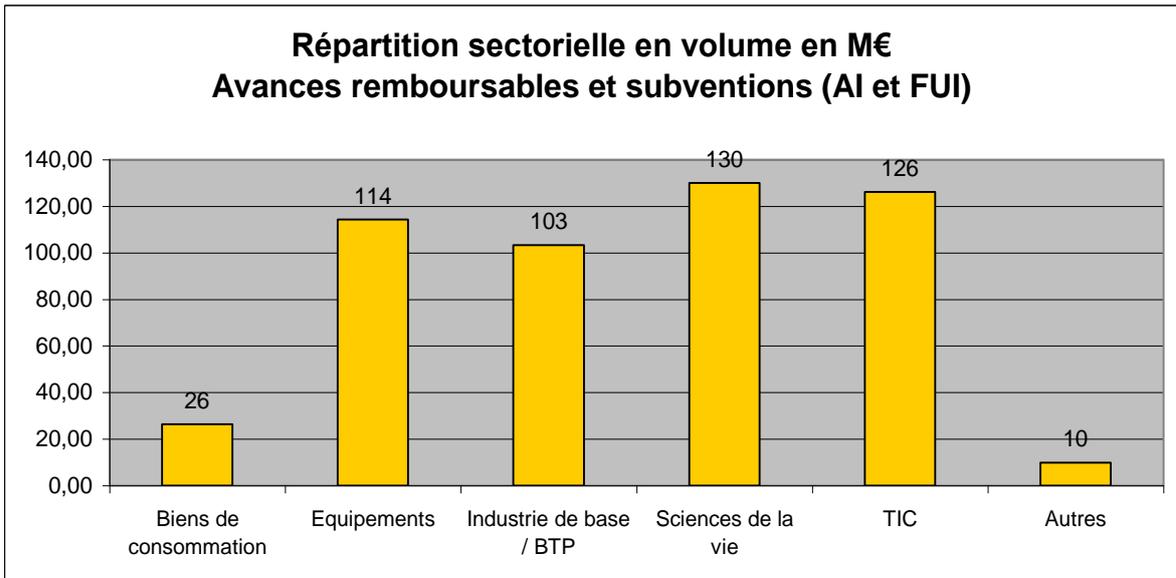
Chiffres clés	2009	2010
Niveau d'activité (en million d'€)		
Aides	560	650
Financement Etat-Programme AI	304	308
Avances Remboursables et Prêts	247	248
Subventions	57	59
Financement Etat-Programme ISI ¹	150	140
Avances Remboursable	86	83
Subventions	64	58
Financements partenaires	106	121
Avances Remboursable	47	46
Subventions	59	75
Fond Unique Interministériel		81
Subventions		81
Prêts Participatif d'Amorçage	20	18
Qualifications d'entreprises pour les FCPI (en nombre)	311	321
Données Financières (en millions €)		
Montant de la dotation de fonctionnement TTC	50	50
Montant du budget d'intervention	293	319

¹ - Concernant l'ISI l'activité est une notion de décision et non d'engagement

Programmes d'Aide à l'Innovation (AI) et Fonds Unique Interministériel (FUI)

L'activité de soutien de l'innovation est prédominante en Régions Rhône-Alpes et Ile-de-France et dans un groupe de régions très actives dans le sud de la France, le nord et les Pays de la Loire. On observe que la taille moyenne des projets est très variable en fonction des régions.





Chaque année, OSEO publie la synthèse de ses bilans sectoriels annuels qui présente les tendances et les dynamiques constatées dans 14 grands secteurs d'application. Ces documents, réalisés par les experts sectoriels de la direction de l'expertise ont pour objectif de fournir une vision globale des évolutions technologiques marquantes par domaine ou secteur d'application, ainsi que les bilans chiffrés des soutiens d'OSEO. Ces synthèses sont disponibles sur le site Internet oseo.fr.

Pour en savoir plus : http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/syntheses_sectorielles et sur oseo.tv

Programme Innovation Stratégique Industrielle – ISI

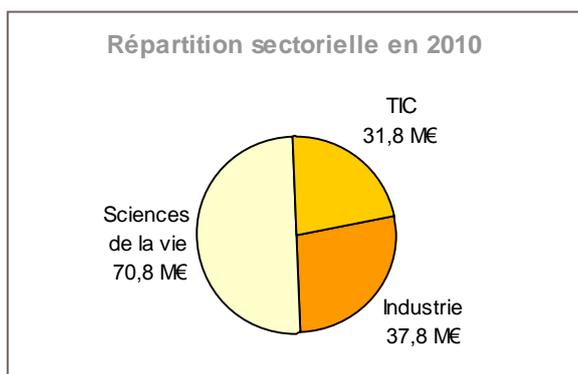
Le Programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI) a démarré en 2008, et résulte de l'intégration de l'All au sein d'OSEO. Il permet de financer des projets fédérateurs, en rupture avec la stratégie des acteurs concernés, et représentant un effort significatif et supplémentaire de R&D pour les entreprises. Depuis 2008, il est tout particulièrement tourné vers les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire : moins de 5 000 personnes). L'année 2010 a permis de soutenir 17 nouveaux projets d'innovation industrielle regroupant 56 entreprises et 25 laboratoires publics.

	Décisions 2008	Décisions 2009	Décisions 2010
- Subvention	151	86	58
- Av. Remboursable	123	64	82
Total	273	150	140

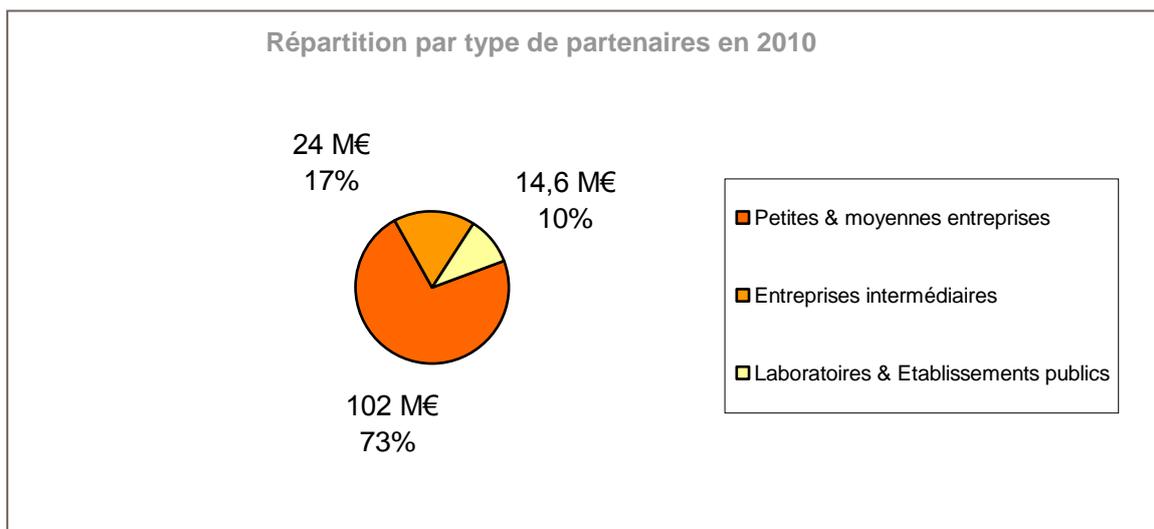
👉 Aides et répartition par typologie d'entreprises

En soutenant des activités de R & D très risquées, les aides ISI contribuent à structurer de nouvelles filières industrielles innovantes et prometteuses. La finalité industrielle de ces projets vise de nouveaux produits et services innovants sur des marchés à fort potentiel de croissance et qui concernent des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux en termes de santé publique, de développement durable ou de nouveaux services s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ils ont ainsi pour ambition d'apporter des solutions innovantes et compétitives s'appuyant sur les dernières avancées des biotechnologies, de la chimie verte, des nouveaux matériaux, des nanotechnologies et des TIC.



Les projets sont nécessairement collaboratifs, et, en moyenne, font intervenir trois entreprises et deux laboratoires publics. Près de 95 % des aides concernent des projets labellisés par les pôles de compétitivité et plus de 40 % des projets ont été accompagnés par des entreprises de conseil dans la phase de montage.



Autres activités

- **Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes**

Pour la 11^e édition, 1325 dossiers ont été reçus en provenance de toute la France. Les jurys régionaux ont retenu 101 lauréats pour la catégorie "Emergence" pour un montant de 3 millions €. Dans la catégorie "Création Développement" le jury national a récompensé 73 lauréats (sur les 147 dossiers présélectionnés) pour un montant de 16,8 millions €.

Les projets lauréats issus de la recherche publique sont toujours nombreux : 55 % des projets en 2010 (dont universités 38 %, CNRS 20 %).

Plus de 2/3 des projets sont ou ont été hébergés par un incubateur public.

On note la progression des projets lauréats dans les domaines des sciences de la vie (36,8 % des projets), dans celui de l'électronique, signal et télécommunications (17,2 %) et un maintien des nouvelles technologies de l'information et de la communication (29,9 %).

A travers ces onze éditions, le concours a récompensé 2 394 lauréats et permis la création de 1 178 entreprises avec une moyenne de 10 emplois par entreprise.

Faits marquants

- **Un soutien accru aux projets collaboratifs**

L'année 2010 a été marquée par l'accroissement du nombre des projets collaboratifs, gérés par OSEO. Que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés à l'international ou pour développer de nouveaux produits, procédés ou services nécessitant l'intégration de compétences multiples et complexes, les entreprises innovantes sont de plus en plus impliquées dans le montage de projets collaboratifs. Les deux programmes ISI et FUI s'inscrivent totalement dans cette démarche rassemblant grandes entreprises, PME et laboratoires publics. De son côté, le programme d' "Aide à l'Innovation" soutient déjà les projets collaboratifs depuis des années, notamment via les partenariats technologiques européens de type EUREKA ou Eurostars.

- **La gestion du FUI, financement des projets des Pôles de compétitivité**

Les premiers appels à propositions (AAP 9 lancé en octobre 2009 et AAP10 lancé en avril 2010) gérés par OSEO ont permis de faire progresser réactivité et sécurité du dispositif. Ainsi, pour les projets de l'AAP 9, les délais de 3 mois entre la décision et le financement ont été tenus pour plus de 60 % des projets.

L'extranet, mis en place par OSEO en septembre 2008, a permis la collecte et l'instruction de plus de 400 projets dans le cadre des AAP 9 et AAP 10 en toute sécurité. L'accessibilité des données aux collectivités territoriales dans les phases les plus amont du processus ont également permis d'accélérer et de fluidifier les décisions de cofinancement sur les projets.

- **Participation à la priorité « Filières Industrielles et PME » du programme d'investissements d'avenir**

OSEO a été sollicité dans le cadre de la priorité « Filières Industrielles et PME » du programme d'investissements d'avenir pour élaborer et mettre en place le programme Projets Structurants des Pôles de Compétitivité (PSPC) et le programme de structuration des Filières industrielles.

Le premier appel à propositions du programme PSPC a été lancé le 30 octobre 2010. Les premiers projets seront instruits au cours du premier trimestre 2011. Ce programme est doté de 300M€ pour moitié en avances remboursables et pour moitié sous forme de subventions.

L'appel à propositions Filières industrielles a également été lancé mi-octobre 2010. Les premiers projets entrent en phase d'instruction début 2011. Une dotation de 69 millions € sous forme de subventions a été accordée à OSEO pour financer ces projets.

Ces deux programmes disposent d'espaces de dépôt sécurisé pour le projet de filières et d'un extranet pour l'instruction des dossiers PSPC.

- **Signature d'un partenariat stratégique avec l'INRIA**

Afin de favoriser les capacités d'innovation des PME, l'INIRA et OSEO ont décidé de s'associer afin de mener ensemble trois actions concrètes :

- stimuler les opportunités de transfert à destination de PME innovantes en favorisant l'accès des PME innovantes au calcul intensif, en développant des applications mobiles sur smartphones et dans le domaine de la ville numérique durable,
- s'associer au sein du Comité de suivi des actions de transfert technologique de l'INRIA,
- informer, via une lettre d'information, les PME innovantes sur les opportunités et conditions de transfert dans les STIC et notamment le logiciel.

- **Interventions en garantie**

- 🔗 **Chiffres clés**

(en millions €)

ACTIVITÉ	2009	2010
Montant des concours garantis	11 267	10 883
Création	2 800	3 139
Transmission	1 560	1 754
Développement	4 333	4 347
<i>dont innovation</i>	623	314
<i>dont international</i>	475	323
Renforcement des capitaux permanents	2 574	1 644
Répartition par type d'interventions garanties	11 267	10 883
Crédits bancaires	9 131	9 226
Fonds propres	283	316
Court terme	1 853	1 341
Nombre d'entreprises accompagnées	81 256	80 713
Création	46 773	53 449
Transmission	4 497	4 937
Développement	16 756	15 176
<i>dont innovation</i>	1 530	825
<i>dont international</i>	853	427
Renforcement des capitaux permanents	13 230	7 151
Nombre de concours garantis	104 293	100 088
Montant net des risques couverts	5 752	5 326
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	10 242	11 955

En 2010, un niveau d'activité très soutenu

L'activité garantie a connu en 2010 un niveau élevé, très proche de celui de 2009.

Le dispositif Plan de relance a continué à jouer pleinement son rôle auprès des banques et des entreprises. Il s'est achevé comme prévu au 31 décembre 2010.

L'activité au titre des fonds de garantie « classiques » (création, transmission) a continué à progresser de façon spectaculaire (près de 50% du total de l'activité).

L'activité du fonds « développement » a été stable avec une diminution des contributions des fonds « innovation » et « international ». En fait, cette évolution s'explique pour une grande partie, par un effet de transfert au profit des Contrats de Développement Participatifs, dont le but est de renforcer la structure financière des entreprises en phase d'innovation ou d'internationalisation (cf. interventions en financement).

La répartition par nature de financements

(en millions €)	2010	2009	Évolution
Financements à moyen et long terme	9 226	9 131	1,04 %
Financements à court terme	1 341	1 853	-27,62 %
Interventions en fonds propres	316	283	11,70 %
Total	10 883	11 267	-3,41 %

La diminution (-28%) des financements à court terme est liée à la sortie du Plan de relance.

Une activité toujours soutenue au profit de l'industrie

La part de l'industrie a crû très fortement entre 2008 et 2009 sous l'effet notamment du Plan de relance (21% en 2008, 34% en 2009). Elle est restée très forte en 2010, malgré la fin progressive des interventions dans le cadre du Plan de relance, ce qui témoigne d'une sollicitation plus forte de la communauté financière pour les concours bancaires dans ce secteur.

Montant des concours garantis par secteur d'activité (tous dispositifs de garantis confondus)

	2010	2009
Industrie	31,80 %	34,00 %
BTP	6,44 %	6,20 %
Commerce	22,34 %	22,50 %
Services	30,56 %	30,60 %
Tourisme	8,85 %	6,70 %

Montant des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de relance)

	2010	2009
Industrie	28,32 %	27,90 %
BTP	6,05 %	5,80 %
Commerce	20,27 %	20,40 %
Services	34,44 %	36,30 %
Tourisme	10,93 %	9,60 %

● Interventions d'OSEO garantie régions

🔗 Chiffres clés

(en millions €)

ACTIVITE	2009	2010
Montant des concours garantis	796	824
Création	135	168
Transmission	285	344
Développement	109	143
Renforcement de la structure financière	265	170
Répartitions par type d'interventions garanties	796	824
Crédits bancaires	795	822
Fonds propres	0	2
Court terme	0	0
Nombre d'entreprises accompagnées	3 185	2 901
Création	804	732
Transmission	769	865
Développement	395	421
Renforcement de la Structure Financière	1 217	883
Nombre de concours garantis	3 955	3 374
Montant net des risques couverts	257	254
Encours total de risque au 31 décembre	451	567

🔗 L'activité d'OSEO garantie régions¹

Malgré l'amélioration de la conjoncture économique annoncée pour 2010, l'activité d'OSEO garantie régions s'est maintenue à un niveau identique à celui de l'année 2009 (qui avait doublé par rapport à 2008).

Au 31 décembre 2010 depuis sa création, OSEO garantie régions s'est vu confier en gestion 280 millions d'euros de dotations (dont 33,8 millions d'euros au titre du Fonds d'assurance des Fonds Régionaux) qui ont permis de garantir plus de 3,4 milliards d'euros de crédits à des PME et TPE.

La diminution des interventions au titre du renforcement de la structure financière résulte de la moindre sollicitation dans ce cadre et de la sortie progressive du Plan de relance. Elles représentent encore 21% en 2010.

¹ - Filiale à 52,5% de la SA OSEO

Montant des concours garantis par secteur d'activité

(en millions €)

	2009 Fonds régionaux	2010 Fonds régionaux
Industrie	33,53 %	29,55 %
BTP	5,73 %	7,05 %
Commerce	17,50 %	17,15 %
Services	38,00 %	38,92 %
Tourisme	5,24 %	7,33 %

On constate une répartition globalement homogène des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux.

Entre 2009 et 2010, la répartition est restée quasiment identique avec une augmentation de la part du secteur du tourisme au détriment de l'industrie. Il faut cependant relativiser la faible baisse du secteur de l'industrie puisque les interventions sur ce secteur avaient augmenté entre 2008 et 2009 bénéficiant d'un soutien bancaire renforcé au moment de la crise financière.

● Interventions en cofinancement

➤ Chiffres clés

(en millions €)	2008	2009	évolution 2009	2010	évolution 2010
ACTIVITE					
Cofinancement de l'investissement					
Production nouvelle	2072	2581	24,57 %	3 233	25,26 %
Encours au 31 décembre	7887	8952	13,50 %	10 318	15,26 %
Détail de la production nouvelle					
- PLMT	831	1 325	59,40 %	1 204	-9,08 %
- Produits mezzanine	217	262	20,70 %	771	194,27 %
<i>dont CDP</i>	-	2		542	
- CBI	315	439	39,06 %	812	85,18 %
- CBM et CBE	575	452	-21,39 %	343	-24,05 %
- Relais TVA	1	5	358,82 %	10	118,38 %
- PCE	132	99	-25,43 %	92	-7,01 %

➤ Financement à moyen et long terme

L'encours du cofinancement s'élève à 10,318 milliards € à fin 2010, par rapport à 8,952 milliards € à fin 2009, soit une progression de 15 %.

Les financements mis en place au cours de cet exercice ont représenté un montant de 3,233 milliards € en 2010 pour 2,581 milliards €, soit une augmentation de 25 %.

Investissements corporels et incorporels

Les financements des investissements immobiliers et incorporels en prêts et crédit-bail ont représenté en 2010 un volume de réalisations de 2,370 milliards €, dont 812 millions € de crédit-bail immobilier. La croissance nette de 300 millions € en 2010 est totalement imputable à la progression du crédit-bail immobilier, notamment sous l'effet du régime fiscal de faveur de la cession-bail. La progression du crédit-bail immobilier compense même la diminution du crédit-bail matériel qui traduit la faiblesse des investissements en équipements des PME en 2010.

Investissements immatériels (Prêts mezzanine)

Le montant des réalisations à ce titre s'est élevé à 771 millions € en 2010 contre 262 millions € en 2009 (+194%).

Cette hausse est liée au Contrat de Développement Participatif qui a réellement démarré en 2010 et rencontré immédiatement un grand succès.

Financement à court terme du cycle d'exploitation

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

Les principaux indicateurs de cette activité ont évolué comme suit en 2010 :

Financement du court terme	2008	2009	Evolution 2009	2010	Evolution 2010
Avances (Crédits)	5003	5126	2,46%	5 401	5,36%
Encours moyen débiteur brut annuel (crédits et cautions)	823	855	3,89%	859,14	0,48%

International

L'année 2010 aura été très positive dans ce domaine.

Europe

Les principales actions engagées par la Direction de l'International pour permettre aux entreprises françaises de mieux et plus facilement accéder aux différents programmes européens de coopérations technologiques ont été les suivantes :

- Les actions collectives, destinées à sensibiliser et à accompagner les PME vers le 7^e PCRD (Aquitaine, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Haute-Normandie, Alsace, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Nord-Pas de Calais) ont permis de développer les aides au partenariat technologique européen.
- La politique européenne et internationale des clusters et pôles de compétitivité a été soutenue par OSEO dans le cadre d'« innovation express ». OSEO a lancé un deuxième appel à projets qui s'est révélé fructueux puisque 53 entreprises des pôles

ont pu bénéficier d'une subvention de 13 000 euros en moyenne destinée à faciliter leur internationalisation technologique.

- Les initiatives EUREKA et Eurostars ont permis le financement de près de 50 entreprises et la labellisation de projets Eureka a repris sur un rythme plus soutenu.

Au global, plus de 180 entreprises ont bénéficié de l'un de ces soutiens, en très nette progression par rapport à 2009.

Partenariats internationaux

Les coopérations existantes (Canada, Mexique, Brésil, Russie et Israël) ont été renforcées cette année par la mise en œuvre de quatre nouveaux partenariats avec l'Afrique du Sud, le Japon, le Kazakhstan et la Chine. Ces partenariats sont particulièrement importants dans la mesure où ils permettent aux entreprises françaises de mener des coopérations technologiques bilatérales avec ces pays dans un cadre sécurisé.

En 2010, 55 entreprises ont déposé des dossiers dans le cadre des partenariats bilatéraux.

En 2011, OSEO s'attachera à créer des liens notamment avec les Etats-Unis et l'Inde.

Ingénierie financière

Deux importantes missions d'assistance technique ont été menées en 2010. La première en Tunisie pour le compte de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) sur le domaine technique de la cotation des risques; la seconde en Afrique pour l'étude des systèmes et organismes de garantie actifs dans l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), afin d'en apprécier les performances et présenter des propositions permettant d'en développer le potentiel.

Un séminaire de formation a également été organisé pour une délégation de la Technical Innovation Agency d'Afrique du Sud.

Des missions de prospection sont en cours pour développer cette activité, qui contribue à la notoriété internationale d'OSEO.

4.4 Les données financières et les résultats

Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par IASB dites normes IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les comptes du groupe de l'EPIC OSEO regroupent les comptes consolidés du sous-groupe de la SA OSEO, les comptes sociaux de l'EPIC OSEO ainsi que le résultat individuel de l'activité innovation, qui n'est pas compris dans les comptes du sous-groupe, car la fusion avec OSEO innovation, qui ne faisait pas partie du sous-groupe, n'est intervenue qu'en fin d'année 2010.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 385,1 millions €, en progression de 12,4 millions € par rapport à 2009.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 234,5 millions € en progression de 2,8 % par rapport à 2009.

Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 15,9 millions € par rapport à 14,7 millions € en 2009.

Le coefficient d'exploitation est quasi stable à 65 %. Il donne la mesure de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour financer sur son exploitation un accroissement du coût du risque.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2010 à 52 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 34,5 millions € nette des reprises de 17,5 millions €.

Au total, le solde des dépréciations pour risque de crédit s'élève au 31 décembre 2010 à 560,4 millions € dont 332 millions € de dépréciations collectives sur risque de crédit.

Le résultat net part du groupe ressort à 31,6 millions €.

Le bilan

Le total du bilan s'élève à 24,1 milliards € et les engagements hors bilan à 16,4 milliards € dont 12,3 milliards € au titre des activités de garantie et près de 3,1 milliards € au titre d'engagements de financement et 0,9 milliard € au titre du financement de l'innovation.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 1,2 milliard € après l'augmentation de capital de 438 millions € en numéraire.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,9 % des encours à la clientèle. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 41,4 %. Le montant total des dépréciations s'établit à 560,4 millions € et représente 5 % des encours totaux.

Le montant net des aides au financement de l'innovation représente 546,3 millions € après 506,7 millions de dépréciation collective.

Au total, le résultat net de l'EPIC OSEO s'élève en 2010 à 56,3 millions €.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC OSEO sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés de la compagnie financière OSEO.

Le résultat financier de l'EPIC OSEO s'est élevé à 7,7 millions €. Il intègre le dividende versé par OSEO financement pour 6,3 millions € et un produit net d'intérêt de placement de trésorerie pour 1,4 million €.

Les sociétés du groupe facturent pour un montant global de 2,3 millions € de prestations à OSEO qui n'emploie pas de salarié.

Le résultat net est bénéficiaire de 3,7 millions €.

Le total du bilan s'établit à 4 milliards €.

A l'actif, la participation de l'EPIC dans la SA OSEO pour un montant global de 985 millions € a progressé de 522 millions € suite à l'échange de la participation dans OSEO innovation contre des actions de la SA OSEO pour 84 millions € et à la souscription à l'augmentation de capital de la SA pour 438 millions €.

Au 31 décembre 2010, OSEO dispose de 2,2 milliards € pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Grand Emprunt et du Programme d'Investissement d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

4.5 Les perspectives en 2011

● Innovation

L'activité d'innovation d'OSEO sera marquée en 2011 par une augmentation de sa capacité d'intervention (750 millions € contre 706 millions € pour 2010), en conséquence des deux nouveaux dispositifs confiés à OSEO et portés par le Programme des Investissements d'Avenir (les Projets Structurants des Pôles de compétitivité et la structuration des filières stratégiques).

Une forte priorité est donnée aux projets collaboratifs. Ceux-ci concernent principalement le programme FUI (Fonds unique interministériel) des pôles de compétitivité, le programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle), le programme PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité) du Programme d'Investissements d'Avenir et les programmes européens.

L'action d'OSEO auprès des pôles de compétitivité sera renforcée, notamment en amont pour mieux accompagner le montage des projets et favoriser une meilleure orientation vers les financements les plus appropriés.

Pour ce qui concerne le programme d'AI (Aide à l'Innovation), les produits (subventions et avances remboursables) ont été complétés par le PTZI (Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation) qui a connu un démarrage encourageant en 2010. Son développement est prévu en 2011 sans qu'il soit fixé d'objectif particulier, l'entreprise ayant toujours le choix entre avance conditionnée et prêt.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, un montant de 69 millions € d'engagements sera géré par OSEO pour le compte de l'État, dont 20 millions € prévus pour 2011. Il s'agit, par des subventions et un accompagnement spécifique par OSEO, de favoriser des initiatives de structuration, notamment dans les 11 filières reconnues comme stratégiques par les États Généraux de l'Industrie.

● Garantie

Il est prévu un niveau d'activité de 3,6 milliards € pour ce qui concerne les fonds de garantie « classiques » (hors fonds du Plan de relance arrêtés à fin 2010), en légère progression sur 2010.

Les fonds « Création » et « Transmission » devraient être fortement sollicités à nouveau.

Ceci est représentatif, à la fois, des besoins croissants des banques en intervention en garantie sur les finalités risquées, du succès de la délégation de décision jusqu'à 100 000 € – via un extranet – qui simplifie considérablement la procédure et enfin, des nouvelles pratiques liées au recours à la garantie des fonds du Plan de relance en 2009 et 2010.

La mise en œuvre du dispositif de généralisation de la perception d'une Commission Unique de garantie (CUS), au lieu et place des commissions échelonnées va être poursuivie en 2011.

L'activité prévisionnelle des fonds régionaux est maintenue à 250 millions € pour 2011.

● Cofinancement

Pour l'activité de cofinancement un objectif de 3 milliards € (y compris les PCE) est fixé pour 2011 avec une répartition de 2,1 milliards € au titre du financement de l'investissement et de 810 millions € de prêts « mezzanine ». Il est prévu aussi une production de 18 000 PCE pour 90 millions €.

Le développement du financement à court terme (cessions Dailly au titre du produit « Avance + ») est une priorité pour 2011.

● International

Sur le plan de l'international qui constitue également une priorité, OSEO s'est fixé plusieurs objectifs pour 2011 :

- Pour les projets innovants en collaboration européenne, pousser l'ambition à 200 entreprises financées sur les outils PCRD, Eurostars, EUREKA, Innovation express et Era Net (160 opérations en 2010),
- Augmenter la garantie des cautions sur marchés export, de 131 à 180 millions €,
- Parvenir avec un PPE rénové et ouvert aux jeunes PME, au chiffre ambitieux de 300 opérations,
- Avec le « FASEP » (garantie des implantations françaises à l'étranger), soutenir les PME sur ce sujet fondamental de l'implantation de filiales dans les pays hors Union Européenne.

● Interventions en fonds propres d'Avenir Entreprises

OSEO continuera de soutenir les interventions en fonds propres de sa filiale Avenir Entreprises (filiale commune avec la Caisse des Dépôts) avec un objectif 2011 de 100 dossiers environ (Avenir Entreprise Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, OC+B).

4.6 Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Agréé comme établissement de crédit, OSEO SA est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

L'établissement produit également un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement 97-02 modifié.

Ce travail résulte d'un exercice coordonné par le Contrôle Permanent du Groupe. Approuvé par le Comité Exécutif, le rapport est présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à la Commission Bancaire.

Il analyse la situation des risques d'engagement, financiers et comptables, ainsi que les risques opérationnels, ainsi que ceux relatifs aux systèmes d'information.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs. Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président-Directeur général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées en novembre 2008.
- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent et le Comité de Contrôle Interne.

Le Contrôle Permanent

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement, de comptabilisation - paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du Contrôle Permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôle Permanent Groupe.

Le Contrôle Permanent est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe (CPG), directement rattaché au Président-Directeur général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en œuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

- La Charte et les procédures du Contrôle Permanent

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique a été mis en place en 2010 pour gérer les préconisations, assurer leur suivi auprès des directions concernées et produire des reportings.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2010, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont porté globalement, par des contrôles sur pièces, sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit.

Le contrôle périodique

- Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :
 - La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
 - Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
Le plan d'audit annuel est validé par le Président-Directeur général ainsi que par le Comité d'Audit.
 - Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
 - Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre. Un outil de gestion des recommandations, de suivi de leur mise en œuvre et de reporting, a été mis en place en 2010.

- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

Au titre de l'année 2010 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont portées sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que des filiales.

Trois campagnes du suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur fiabilité.

En matière d'audits externes, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sur l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de Garantie et le risque de crédit s'est conclue en 2010 par une lettre de suite du Secrétariat Général de l'ACP complétée par des recommandations qui seront mises en œuvre.

Plusieurs autres vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2010 par la Cour des Comptes, la Mission d'Evaluation des Politiques Publiques, la DGCIS ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné tout ou partie des activités d'OSEO ou ses contributions aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Les perspectives 2011

Le plan de Contrôle Permanent prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans plusieurs directions du siège. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations...

Par ailleurs, le Contrôle Permanent Groupe coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2011, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement plusieurs directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur deux directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Des projets seront également lancés en 2011 pour renforcer le dispositif de contrôle interne d'OSEO. Ils concerneront le développement du contrôle permanent dans les fonctions de front et middle-office, la gestion des risques opérationnels et la mise en place d'une filière "Risques".

Le métier de l'innovation

L'activité d'octroi des aides à l'innovation et des aides à l'innovation stratégique industrielle est assortie, par construction, d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction Générale en charge de l'Innovation et de la technologie, qui actualise le référentiel de risque par secteurs d'activité et les seuils d'intervention légaux communautaires et nationaux.

Les Directions régionales mettent en œuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation en s'appuyant sur le référentiel de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide. De la même façon, la Direction des Programmes Structurants d'Innovation assure la qualité des décisions en matière d'innovation stratégique industrielle.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets d'aide à l'innovation est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers OSEO, en tenant compte des règles de déontologie internes. Pour l'innovation stratégique industrielle, toutes les décisions relèvent du Président-Directeur général d'OSEO.

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, sur les rapports d'expertises technico-économiques et financiers, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise repris dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction.

Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

● Le métier de la garantie

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux. L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget risques détermine le budget activité. La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Elle simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

● Le métier du financement

Les risques de crédit et de marché constituent deux domaines majeurs dans l'activité d'OSEO. A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place.

- La politique de risque de crédit relève, par délégation de la Direction Générale, de la Direction des Financements à laquelle sont rattachées la Direction des Engagements

d'une part, et, d'autre part, une unité autonome de gestion des risques de crédit, en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).

- L'outil OAD, déployé en 2006 dans le réseau, est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.
- La politique de risque de marché est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux et prix), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité Financier et Comité des Risques de Contreparties). L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont assurés, dans ce cadre, par une unité dédiée de la Direction de la Gestion Actif - Passif.
- Concernant le dispositif Bâle II, OSEO a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.

● Les autres domaines de risque

Les vérifications de la filière du contrôle permanent ainsi que les missions menées par l'Inspection Générale - Audit peuvent inclure une analyse des risques présentés ci-après ou porter, plus globalement, sur leurs dispositifs de maîtrise.

- Le dispositif de contrôle de la conformité des nouveaux produits et de leurs transformations significatives repose sur le Comité de l'Offre et le Contrôle Permanent Groupe qui délivre des avis au titre de la Conformité. Les missions d'audit ou de contrôle permanent peuvent rendre compte, lorsqu'elles les identifient, de risques d'image, de réputation et de déontologie.
- Les règles applicables à l'organisation et au contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSE) sont présentées dans une instruction qui définit les caractéristiques des PEE et prévoit l'insertion, dans les contrats, des clauses prévues par la réglementation.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est défini par des instructions, complétées par un Guide des Bonnes Pratiques. Il est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe.
- En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02 modifié, une limite a été fixée pour OSEO par l'organe exécutif, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit. Le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information contribue, dans son domaine, à la maîtrise des risques opérationnels inhérents aux traitements informatiques et à la gestion des données. Par ailleurs, OSEO est doté depuis 2006 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et d'un comité dédié au pilotage de la sécurité.

4.7 Informations sur la gouvernance

• Les principales conventions signées par OSEO en 2010

Conventions signées au titre du programme d'investissements d'avenir entre l'Etat et l'EPIC OSEO :

- **La convention relative à l'action « Prêts aux PME »** signée le 7 juillet 2010 qui met à disposition d'OSEO une facilité de refinancement afin de contribuer au refinancement de l'ensemble des activités du groupe, notamment pour permettre la distribution des Contrats de Développement Participatifs aux PME et ETI désireuses de renforcer leurs fonds propres.
- **La Convention relative à l'action « Aide à la réindustrialisation »** signée le 7 juillet 2010, vise à accompagner les PME et ETI indépendantes du secteur de l'industrie et des services à l'industrie qui ont un projet d'investissement concourant à la réindustrialisation du territoire et à la création d'emplois.
- **La Convention relative à la mise en place du dispositif « Prêts Verts Bonifiés »** en date du 14 juillet 2010 a pour objet de financer les investissements compétitifs des entreprises répondant à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement et à favoriser la mise sur le marché de produits concernant la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.
- **La Convention relative à l'action « Financement des entreprises innovantes »** en date du 22 septembre 2010 en application des Etats Généraux de l'Industrie. Cette convention propose une série d'actions destinées à renforcer la compétitivité des PMI et des filières stratégiques françaises.
- **La Convention relative aux projets de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité**, signée le 13 octobre 2010, prévoit la mise en place d'un dispositif de cofinancement de projets de recherche et développement structurants géré par OSEO pour le compte de l'Etat.

Avenant n° 2 à la Convention relative à la mise en œuvre du « Fonds de Modernisation de la Restauration » entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement

Autorisé par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2010 et signé le 28 octobre 2010, cet avenant permet le transfert de l'EPIC OSEO vers OSEO financement d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 5 millions € de ressources, pour financer les actions de promotion du secteur de la Restauration. Il précise également les modalités de versement de la contribution au Fonds de Modernisation de la Restauration.

Avenant n° 3 à la Convention relative au « Fonds de Garantie du Financement des Créances Professionnelles » entre l'Etat, l'EPIC OSEO et OSEO financement

Cet avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2010 et signé le 30 décembre 2010, détermine l'abondement au titre de l'année 2010 du fonds de garantie du financement de créances professionnelles. Il prévoit également l'extension du produit « Avance + » (mobilisation de créances) aux grands donneurs d'ordre privés.

• Mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction d'OSEO au titre de l'exercice 2010

Président du Conseil

François DROUIN¹

- *Président-Directeur général de la SA OSEO et d'OSEO innovation*
- *Président du Directoire d'OSEO financement*
- *Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions*
- *Administrateur de l'IFRI*

Administrateurs représentant l'Etat

Bruno DURIEUX

- *Inspecteur Général des Finances*
- *Vice-Président au Conseil de Surveillance d'OSEO financement*
- *Censeur au Conseil d'Administration de la SA OSEO*
- *Administrateur de COFACE Services et d'UBIFRANCE*
- *Membre de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP)*
- *Président du Conseil d'Administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)*

Vincent MOREAU

- *Sous-Directeur de la 3^e Sous-Direction à la Direction du Budget*
- *Administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de la SA OSEO*
- *Membre du Comité d'Audit d'OSEO*

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

- *Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE)*
- *Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO, d'OSEO financement et d'OSEO innovation*
- *Membre du Comité d'Audit d'OSEO*
- *Administrateur représentant de l'Etat de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)*
- *Représentant du Directeur Général du Trésor au conseil d'Orientation de France Investissement, au Collège de l'Autorité des Normes Comptables, au Haut Conseil du Commissaire aux Comptes*
- *Représentant de l'Etat au Collège de l'Autorité des Marchés Financiers*

Robert PLANA

- *Directeur Scientifique à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*
- *Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO*

¹ - François DROUIN est administrateur de l'IFRI depuis mars 2010

Alain SCHMITT

- *Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)*
- *Administrateur représentant de l'Etat au Conseil de la SA OSEO et d'OSEO financement*
- *Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration d'OSEO innovation*

Directeurs Généraux Délégués¹

Arnaud CAUDOUX

- *Directeur Général Délégué de la SA OSEO et d'OSEO garantie*
- *Directeur Général d'OSEO garantie régions,*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI*
- *Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)²*

Joël DARNAUD

- *Directeur Général Délégué de la SA OSEO et d'OSEO innovation*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Directeur Général d'OSEO garantie*
- *Président du Conseil de Surveillance d'OSEO Bretagne*
- *Administrateur d'OSEO garantie régions*
- *Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)³*
- *Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil de l'Agence Pour la Création d'Entreprise⁴*

Laure REINHART

- *Directeur Général Délégué de la SA OSEO et d'OSEO innovation*
- *Présidente de Scientipole Initiative*
- *Présidente d'Ile-de-Science*
- *Administrateur de l'INPI, de l'INRIA et de l'IHEST*
- *Censeur au Comité de Surveillance de Scientipole Capital*
- *Censeur au Conseil d'Administration de l'ANR*

1 - Jusqu'au 29 mars 2011

2 - Depuis le 4 février 2011 en remplacement de Joël DARNAUD

3 - Jusqu'au 4 février 2011

4 - Jusqu'au 14 février 2011

5. Communication

5.1. Principales actions 2010

Si OSEO a poursuivi ses actions liées au Plan de relance et les actions de communication afférentes, c'est surtout le virage des « trois I », Innovation, Investissement et International, qui marque la communication 2010 d'OSEO. C'est en effet sous cet angle qu'OSEO a souhaité communiquer auprès de ses marchés et de ses partenaires, afin de soutenir la reprise par l'investissement des entreprises.

La communauté OSEO Excellence a été notamment conçue et mise en œuvre à cette fin : créer et médiatiser un club d'entreprises qui incarne les « trois I » en regroupant 2000 entrepreneurs d'exception, choisis parmi sa clientèle, dont le potentiel de croissance a impressionné les chargés d'affaires OSEO.

Partie prenante des « investissements d'avenir » dès 2009, OSEO a renforcé son rôle dans ce programme et conduit des actions de communication adaptées.

Innovation, Investissement et International : trois moteurs de la croissance des entreprises

Un film *corporate* incarnant les « trois I » a été produit et révélé lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Des visuels tirés de ce film ont fait l'objet de plusieurs insertions dans la presse spécialisée en début d'année.

Au cours de l'année 2010, les relations institutionnelles et les relations presse ont intensifié leurs actions à destination des décideurs et des médias, afin de mieux faire connaître l'action d'OSEO sur les « trois I ». L'année 2010 se solde par un impact record de la communication avec plus de 3000 retombées médias.

Les publications se sont enrichies d'un livret « croissance » qui manquait à la collection. Le Président d'OSEO a demandé à 30 entrepreneurs et personnalités du monde économique d'exprimer leurs propositions en faveur de la croissance des entreprises ; la compilation de leurs idées a fait l'objet d'une publication, également disponible sur oseo.fr.

Deux nouveaux partenariats médias ont également été conclus avec *BFM Business* et le *Journal des Entreprises en 2010*. Dans les deux cas, le parti pris éditorial retenu porte sur les « trois I », et la parole est donnée prioritairement aux membres de la communauté OSEO Excellence.

OSEO a organisé en juin un colloque sur l'innovation, en présence de près de 200 entrepreneurs et personnalités du monde de la RDI (Recherche Développement innovation).

OSEO Excellence, 2000 entrepreneurs qui vont de l'avant

Les entreprises qui composent cette communauté sont de toutes tailles et issues de toutes les régions comme de tous les secteurs d'activité. Elles sont données comme modèles à toutes les entreprises françaises.

Lancé en décembre 2009, ce réseau social rassemblait déjà plus de 1 000 membres en mars et 1600 membres en fin d'année 2010. A l'automne, des réunions organisées dans chaque région ont permis au réseau de prendre corps, et aux membres de se découvrir et d'initier une démarche de partage et d'échange.

A partir de mars, ce panel représentatif de tous les entrepreneurs de croissance était sondé chaque mois en ligne. Successivement, Christine Lagarde, Hervé Novelli, Christian Estrosi, Valérie Pécresse, René Ricol, Anne-Marie Idrac, Jean-François Roubaud et Grégoire Sentilhes, de même que les partenaires médias d'OSEO, ont ainsi pu questionner les membres afin de mieux cerner leurs attentes. OSEO s'invite également à ces sondages pour tester ses idées d'offres nouvelles. La synthèse des résultats de ces sondages est disponible sur oseo.fr.

OSEO Excellence a représenté 20 % des retombées médias de l'année.

Les journalistes spécialisés en entreprise, innovation ou international, peuvent également être invités à devenir « membres média » de la communauté. Ils ont ainsi accès au fichier des membres, et reçoivent une Newsletter spécifique.

Investissements d'avenir

OSEO a été le premier opérateur impliqué dans le programme d'investissements d'avenir en lançant le Contrat de Développement Participatif en octobre 2009, destiné à renforcer le haut de bilan des entreprises.

Quand sa responsabilité s'est élargie dans les « investissements d'avenir » (filiales industrielles, projets structurants des pôles...), OSEO a ouvert un mini-site dédié (<http://www.investissementsdavenir-oseo.fr>) et a coordonné ses actions de communication avec celles du Commissaire Général à l'Investissement, René Ricol.

En septembre 2010, OSEO a lancé une campagne de publicité (presse & radio) pour soutenir le lancement des Prêts Verts Bonifiés.

5.2. Les activités en ligne

Les sites internet d'OSEO se sont stabilisés à 5,2 millions de visites et plus de 37 millions de pages vues (très légère hausse) durant l'année.

Pour valoriser les productions vidéo du groupe, de plus en plus nombreuses (partenariats média, production interne...), le site oseo.tv a été lancé en mai 2010. Plus de 500 vidéos en ligne auront été visionnées plus de 18 000 fois en 6 mois.

OSEO capital PME, le site de mise en relation entre investisseurs et entreprises à la recherche de fonds propres, a connu sa troisième saison et a permis 45 millions € de levée de fonds sur 20 % de répondants à l'enquête menée en juin 2010.

L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) a créé sa communauté au sein d'OSEO Capital PME. Celle-ci permet aux sociétés à la recherche de partenariat technologiques internationaux de se faire connaître notamment auprès des charges d'affaires de l'AFII.

La Caisse des dépôts et OSEO ont réalisé conjointement une plaquette de présentation des services en ligne (Appui-entreprises, Portail Régional Innovation, AppuiPME.net Capital...) qui sont proposés aux Régions. Elle a été diffusée aux Régions ainsi qu'aux réseaux de la Caisse des dépôts et d'OSEO.

Enfin, OSEO s'est professionnalisé dans l'envoi d'e-mailings pour l'information de ses clients et partenaires, ou encore pour la promotion des événements auxquels il participe ; ce sont ainsi près de 400 000 courriels qui auront été envoyés.

6. Politique des ressources humaines

2010, année de finalisation et de réalisation de la fusion des entités du Groupe, a été pour OSEO intense et fertile en matière de convergence sociale.

Grâce à un dialogue social responsable et de qualité, une étape importante a été franchie dans la construction d'un statut unique d'OSEO par la signature d'une dizaine d'accords collectifs, avec parmi les plus structurants, les accords désormais harmonisés sur la durée et l'aménagement du temps de travail ainsi que sur le travail à temps partiel.

De plus, un accord sur les risques psychosociaux et un plan d'action pour les seniors ont été conclus.

Enfin, d'autres accords permettent à présent de positionner l'offre d'avantages sociaux d'OSEO, de manière compétitive et d'attirer et fidéliser les collaborateurs. Il en est ainsi des accords sur le compte épargne temps, les prêts au personnel et notamment les prêts immobiliers.

Ce processus d'harmonisation sera poursuivi et en voie de finalisation au cours de l'année 2011, le point majeur étant celui des régimes de retraites.

Fin 2010, des négociations ont été engagées dans le but de formaliser un accord relatif au dialogue social et au statut des représentants du personnel, consolidant ainsi le cadre d'une politique sociale constructive bénéfique à l'ensemble de l'entreprise.

● L'emploi

A fin 2010, OSEO compte 1759 collaborateurs en activité correspondant à 1 637 équivalents temps plein (ETP).

L'effectif global se répartit au 31 décembre 2010 à hauteur de 45 % au siège et 55 % dans le réseau.

Les 37 implantations en région permettent à OSEO d'être un partenaire de proximité pour les entreprises et un acteur reconnu du tissu économique local.

En termes de recrutements, OSEO a maintenu sa politique dynamique sur l'exercice 2010 : une centaine d'embauches en contrat à durée indéterminée a été réalisée, soit un taux de renouvellement de son capital humain de plus de 6 %. Un quart de ces recrutements concerne des jeunes de moins de 25 ans.

Cette action permet d'assurer la stabilisation de ses effectifs, le maintien d'un haut niveau de compétences et au total un niveau de qualification en constante progression.

OSEO porte un intérêt tout particulier au développement d'un véritable partenariat avec les écoles et universités via l'apprentissage et les stages, permettant aux étudiants de développer une réelle première approche de l'entreprise et ainsi faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Cette politique assure à OSEO un vivier de recrutement, et un incubateur de talents.

Sur un plan conjoncturel, la fin du plan de soutien à l'économie/plan de relance s'accompagne à partir de la fin de l'année 2010 d'une forte décélération du recours à l'emploi précaire (intérim).

Autre axe privilégié de la politique des ressources humaines : la mobilité.

Elle permet de renforcer expérience et compétence, de favoriser la transversalité entre métiers et de contribuer à l'objectif du rééquilibrage de nos ressources humaines entre le réseau et le siège (60/40).

● La formation

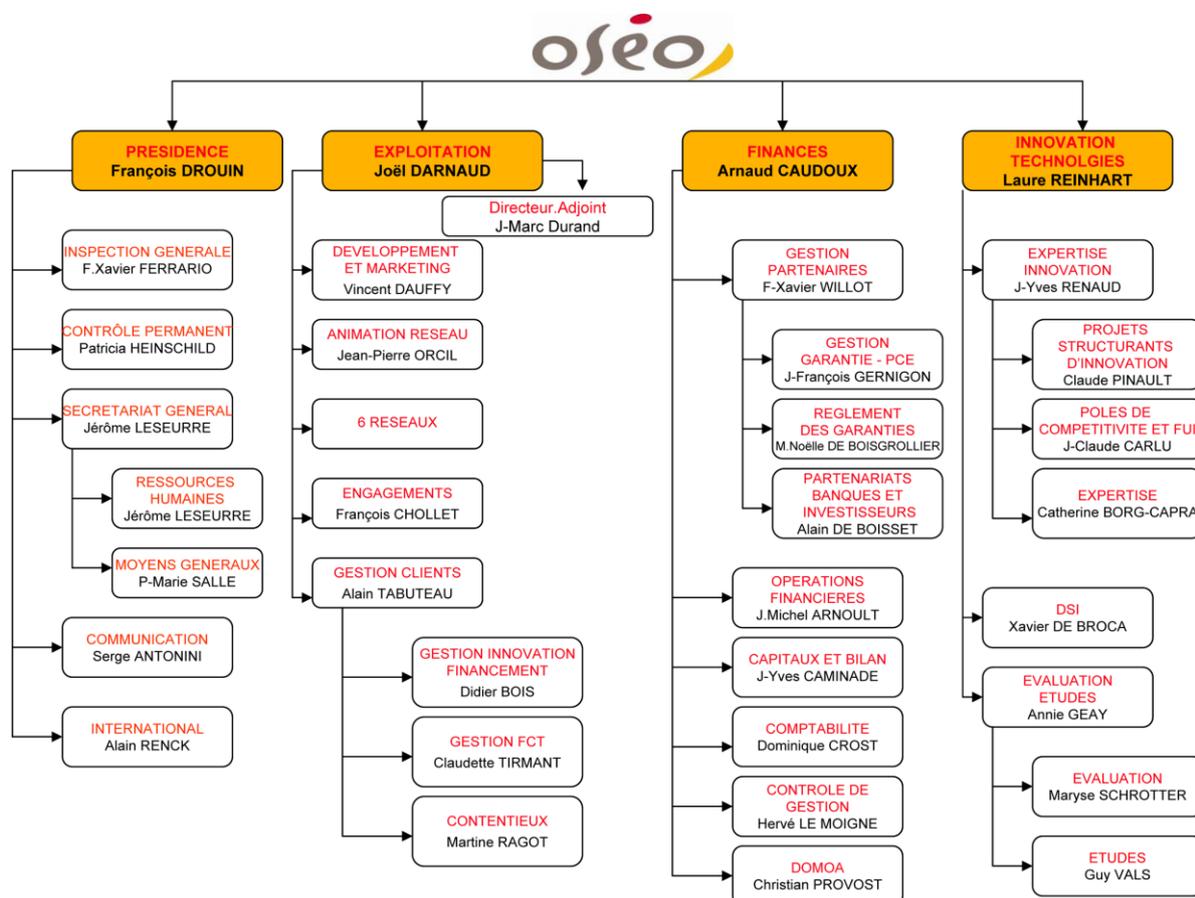
De même qu'elle s'attache à recruter des collaborateurs de niveaux de formation initiale et de qualification élevés, OSEO investit fortement dans la formation continue de ses collaborateurs : près de 5 % de sa masse salariale.

80 % de ses collaborateurs ont pu bénéficier d'au moins une action de formation au cours de l'année 2010, ce qui représente un total équivalent à 5600 jours/ hommes (5140 en 2009). Ces formations permettent de maintenir l'employabilité des salariés, mais aussi de les préparer à leur évolution fonctionnelle.

Enfin, en 2010, OSEO a investi tout particulièrement en formations au management dans le cadre du déploiement du projet « culture managériale ».

7. Organigrammes du groupe OSEO

7.1 Organigramme fonctionnel



7.2 Organigramme du réseau



8. Comptes consolidés

Bilan consolidé publiable de l'EPIC OSEO

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	6.1	67,1	292,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	53,1	67,6
Instruments dérivés de couverture	6.3	373,9	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	1 914,3	2 096,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	314,3	470,0
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	9 045,7	6 538,5
Opérations de location financement et assimilées	6.7	3 828,6	3 491,5
Aides au financement de l'innovation	6.8	546,3	204,6
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		125,5	130,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	6 410,7	5 108,0
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	64,6	54,6
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 188,8	635,0
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Immeubles de placement	6.12	13,0	13,6
Immobilisations corporelles	6.13	84,2	87,0
Immobilisations incorporelles	6.13	30,3	26,9
Ecarts d'acquisition	6.14	5,4	5,4
Total de l'actif		24 065,8	19 645,3

Bilan consolidé publiable de l'EPIC OSEO

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales	6.1	51,4	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	8,9	36,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	319,5	341,5
Dettes envers les établissements de crédit	6.15	9 377,8	8 784,2
Dettes envers la clientèle	6.16	1 152,7	684,7
Dettes représentées par un titre	6.17	1 991,7	1 653,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		142,1	100,3
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1,3	11,2
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	4 327,2	2 358,3
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	1 741,0	1 415,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	474,5	544,3
Fonds de garantie publics	6.20	2 388,0	2 106,9
Dettes subordonnées	6.21	58,1	56,5
Capitaux propres		2 031,6	1 552,1
Capitaux propres part du Groupe		1 249,1	785,5
- Capital et réserves liées		985,5	547,4
- Réserves consolidées		216,7	202,0
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15,3	15,7
- Résultat		31,6	20,4
Intérêts minoritaires		782,5	766,6
- Réserves		757,8	745,1
- Résultat		24,7	21,5
Total du passif		24 065,8	19 645,3

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC OSEO

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 086,1	1 135,3
Intérêts et charges assimilées	7.1	-785,0	-843,2
Commissions (produits)		8,7	6,1
Commissions (charges)		-0,2	-0,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	0,2	-4,6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	9,2	0,8
Produits des autres activités	7.4	653,8	583,2
Charges des autres activités	7.4	-587,7	-504,5
Produit net bancaire		385,1	372,7
Charges générales d'exploitation	7.5	-234,5	-228,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-15,9	-14,7
Résultat brut d'exploitation		134,7	129,9
Coût du risque	7.7	-52,0	-63,8
Résultat d'exploitation		82,7	66,1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	-0,1
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
Résultat avant impôt		82,7	66,0
Impôts sur les bénéfices	7.8	-26,4	-24,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		56,3	41,9
Intérêts minoritaires		24,7	21,5
Résultat net - part du Groupe		31,6	20,4

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC OSEO**

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET	56,3	41,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-3,9	6,4
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3,9	6,4
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	52,4	48,3
* Dont part du groupe	29,2	23,7
* Dont part des intérêts minoritaires	23,2	24,6

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2008	547,4	173,8	12,4		733,6
Résultat 2008				28,2	28,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	28,2	0,0	-28,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	3,3	0,0	3,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,0</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,7</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,7</i>
Situation au 31 décembre 2009	547,4	202,0	15,7	0,0	765,1
Résultat 2009				20,4	20,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	20,4	0,0	-20,4	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-2,0	-0,4	0,0	-2,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>
Augmentation de capital Epic OSEO	438,1				438,1
Transfert de situation nette		183,1			183,1
Augmentation de capital de la SA OSEO		-167,0			-167,0
Variation des pourcentages d'intérêt		-19,1			-19,1
Distribution de dividendes		-0,9			-0,9
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme		0,9			0,9
Intérêts fonds de réserve	0,0	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Situation au 31 décembre 2010	985,5	216,7	15,3	0,0	1 217,5
Résultat 2010				31,6	31,6

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2008	752,5
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-6,4
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>4,9</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>-1,8</i>
Réduction de capital Avenir Entreprises	-4,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2009	21,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009	766,6
Variation des pourcentages d'intérêt	17,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>-2,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	<i>1,0</i>
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-4,4
Transfert de situation nette	-181,9
Augmentation de capital de la SA OSEO	167,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-5,2
Intérêts fonds de réserve	-0,5
Quote-part de résultat au 31 décembre 2010	24,7
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	782,5

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

• Note 1 - Cadre réglementaire.....	52
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO	52
• Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	54
• Note 4 - Périmètre de consolidation	56
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	57
• Note 6 - Notes relatives au bilan	74
• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat.....	96
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	100
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations	121
• Note 10 - Information sectorielle.....	124
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie	125
• Note 12 - Autres informations	125
• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation.....	133
• Note 2 - Faits significatifs de l'exercice.....	134
• Note 3 - Immobilisations incorporelles.....	135
• Note 4 - Participations	135
• Note 5 - Prêts	137
• Note 6 - Autres créances	137

• Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses).....	138
• Note 8 - Capitaux propres.....	138
• Note 9 - Emprunts et dettes assimilées.....	138
• Note 10 - Emprunts et dettes financières diverses	139
• Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	139
• Note 12 - Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	140
• Note 13 - Autres dettes	140
• Note 14 - Subventions d'exploitation	140
• Note 15 - Charges d'exploitation.....	140
• Note 16 - Dividendes	141
• Note 17 - Intérêts et Produits assimilés.....	141
• Note 18 - Intérêts et charges assimilées	141
• Note 19 - Produits et charges exceptionnels	141
• Note 20 - Impôt sur les bénéfices	141
• Note 21 - Hors Bilan	142

Tableau des flux de Trésorerie groupe EPIC OSEO

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat avant impôts	82,7	66,0
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16,2	15,1
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-97,4	-78,2
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0,4	5,7
Autres mouvements	154,4	459,5
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	667,0	226,9
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	740,6	629,0
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	629,8	1 390,9
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 364,5	-587,8
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 115,7	-310,4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 329,0	97,2
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-411,4	-106,4
Impôts versés	-38,7	-40,5
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 971,5	443,0
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 148,2	1 138,0
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	11,5	0,1
Flux liés aux immeubles de placement	0,3	0,2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16,4	-19,5
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-4,6	-19,2
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	415,9	-10,3
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	340,5	-565,6
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	756,4	-575,9
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-396,4	542,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 148,2	1 138,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-4,6	-19,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	756,4	-575,9
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	673,9	131,0
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	292,7	-19,8
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	381,2	150,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	277,5	673,9
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	15,8	292,7
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	261,7	381,2
Variation de la trésorerie nette	-396,4	542,9

Annexe comptable

Note 1 - Cadre réglementaire.....	52
Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO	52
Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	54
Note 4 - Périmètre de consolidation	56
Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	57
Note 6 - Notes relatives au bilan	74
Note 7 - Notes relatives au compte de résultat.....	96
Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	100
Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations	121
Note 10 - Information sectorielle.....	124
Note 11 - Engagements de financement et de garantie	125
Note 12 – Autres informations	125

👉 Note 1 - Cadre réglementaire

L'EPIC OSEO, n'émettant pas d'actions ni de titres de créances sur un marché réglementé, n'a pas l'obligation de produire ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Toutefois, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le groupe constitué autour de l'EPIC OSEO a décidé d'adopter le nouveau référentiel IFRS de manière volontaire, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres établissements bancaires.

Il est par ailleurs précisé que le sous-groupe OSEO, qui constitue l'essentiel des données du groupe de l'EPIC OSEO, est dans l'obligation de produire ses comptes consolidés en IFRS, en tant qu'émetteur de titres de créances.

👉 Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du Groupe OSEO regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère négligeable de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un coinvestisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les entités du groupe OSEO sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital de l'EPIC OSEO

L'Etat a renforcé les fonds propres de l'EPIC OSEO de 438,1 millions d'euros, 0,1 million d'euros en provenance du programme d'investissements d'avenir, le solde par affectation du produit de la taxe exceptionnelle sur les bonus des opérateurs financiers.

Augmentation de capital d'OSEO

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 d'OSEO financement a approuvé les modalités de l'augmentation de capital de 438,1 millions d'euros, apportés par l'Etat à travers l'EPIC OSEO, soit 16 594 009 actions nouvelles d'une valeur nominale de 8 euros émises au prix de 26,4 euros, prime d'émission incluse (cf note « variation des capitaux propres »).

Fusion

Afin de simplifier ses structures juridiques et comme prévu par la loi de régulation bancaire et financière, le Groupe OSEO a regroupé les entités opérationnelles qui le composent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 a décidé la fusion-absorption, par OSEO financement au 31/12/2010, avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2010, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Les apports de ces sociétés ont été évalués à leur valeur nette comptable.

OSEO financement a pris, au 31/12/2010, la dénomination sociale OSEO.

Les sociétés OSEO innovation, OSEO garantie et OSEO bretagne étaient déjà consolidées par intégration globale, cette fusion n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Programme d'Investissements d'Avenir

Au titre de ce programme, l'Etat a également octroyé à l'EPIC OSEO 2,3 milliards d'euros de ressources pour financer les interventions d'OSEO envers les entreprises.

Aucun fait significatif et aucun évènement postérieur à la clôture des comptes consolidés ne sont à signaler.

👉 Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	2010 % d'intérêt	2010 % de contrôle	2009 % de contrôle
Intégration globale			
> Epic OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO innovation 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	0,00	0,00	100,00
> OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,89	62,12	54,31
> OSEO garantie 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	0,00	0,00	59,92
> OSEO garantie régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	32,49	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,89	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,89	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT Compartiment n° 1 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	45,31	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME Compartiment n° 2 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	34,72	56,10	56,10
> FCT PROXIMITE PME 41 rue Délizy - 93500 PANTIN	30,94	50,00	0,00
> OSEO bretagne 6 Place de Bretagne - 35044 RENNES	0,00	0,00	89,57
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,89	100,00	100,00

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2010.

Les normes IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « états financiers consolidés et individuels », adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et entrées en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe OSEO n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2011

L'IASB a publié des normes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés de l'EPIC OSEO.

5.2. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur (amendement IFRS 7)

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.3. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

OSEO comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Les engagements de financement reçus et donnés figurent dans la note 11. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.3.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non-recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose principalement sur l'analyse des notations. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette dépréciation couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

5.3.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part, l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.3.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.3.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.5. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.6. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.7. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.8. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.9. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.10. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.11. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.12. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.14. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée "à dire d'expert".

5.15. Avantages au personnel

Le groupe OSEO accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...), sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.16. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.17. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO, filiale de l'EPIC OSEO, est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, Compagnie Auxiliaire OSEO et Finac.

5.18. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.19. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.22. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.23. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par la SA OSEO et OSEO garantie régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

En 2010, OSEO a complété son dispositif d'identification des engagements douteux :

- en s'appuyant sur le déclassement des créances chez les banques partenaires,
- en étendant le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Ainsi une dotation nette aux provisions de 115 millions d'euros a été comptabilisée pour couvrir ces engagements.

Lorsque OSEO est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Activité d'innovation

5.25.1. Principe général

Bien qu'intégrant des actifs et passifs financiers, les opérations économiques comptabilisées au bilan, et constituant le cœur de métier de l'activité innovation, ainsi que les revenus et charges attachés ne peuvent être évalués selon IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" dont l'objectif est de déterminer un résultat comptable proche d'un résultat économique. En effet, le principe général inhérent à son modèle financier conduit à ne pas dégager de résultat significatif.

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par une dotation dite "dotation d'intervention" de l'Etat aux Fonds de garantie d'innovation et par des dotations des collectivités publiques. Ces dotations sont comptabilisés dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à l'activité d'innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, l'activité innovation n'est pas rémunérée au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : "Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique" est adaptée aux opérations d'innovation.

5.25.2. Principes comptables

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste "Aides au financement de l'innovation" à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan décrits en note 11.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste "Charges des autres activités". Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste "Comptes de régularisation et passifs divers" ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Ressources nettes d'intervention à l'innovation" dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat dans le poste "Produits des autres activités" au fur et à mesure du versement des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non-recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat ("Charges des autres activités"). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation....

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par OSEO et OSEO garantie régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

👉 Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actif		
Caisse, Banques centrales	67,1	292,7
Total actif	67,1	292,7
Passif		
Banques centrales	51,4	0,0
Total passif	51,4	0,0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4,2	27,8
Actions et autres titres à revenu variable	48,9	39,8
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	53,1	67,6
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	53,1	67,6

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	0,4	2,3
Non courant	52,7	65,3
Total	53,1	67,6

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,2		4,0	4,2
Actions et autres titres à revenu variable		1,6	47,3	48,9
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,2	1,6	51,3	53,1
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,2	1,6	51,3	53,1

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2010	2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,9	2,1
Instruments dérivés de cours de change	8,0	34,8
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	36,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,9	36,9

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	0,9	35,9
Non courant	8,0	1,0
Total	8,9	36,9

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,9	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	8,0	0,0	0,1
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,9	0,0	0,1

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		0,9		0,9
Instruments dérivés de cours de change		8,0		8,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	8,9	0,0	8,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	8,9	0,0	8,9

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	373,9	423,0
Instruments dérivés de taux d'intérêt	373,9	423,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	373,9	423,0
Instruments dérivés de couverture	373,9	423,0
Couverture individuelle	0,3	0,6
* dont couverture de juste valeur	0,3	0,6
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	373,6	422,4
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	373,9	423,0

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		373,9		373,9
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	373,9	0,0	373,9
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	373,9	0,0	373,9

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	2010	2009
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	319,5	341,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	319,5	341,5
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	319,5	341,5
Instruments dérivés de couverture	319,5	341,5
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	319,5	341,5
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	319,5	341,5

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	2010	2009
Variation de juste valeur de l'élément couvert	2,5	2,6
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	-0,3
Total	2,5	2,3

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		319,5		319,5
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	319,5	0,0	319,5
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	319,5	0,0	319,5

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
Titres de créances négociables	803,1	307,7
Obligations	1 060,2	1 696,1
Obligations d'Etat	783,8	816,9
Autres obligations	276,4	879,2
Titres subordonnés	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	51,3	96,0
Titres de participation non consolidés	16,3	14,9
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-16,6	-18,6
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 914,3	2 096,1

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	2010	2009
Solde au 1^{er} janvier	18,6	12,7
Dépréciation de l'exercice	-2,0	5,9
Charge de dépréciation	1,4	6,5
Reprise de dépréciation	-3,4	-0,6
Solde au 31 décembre	16,6	18,6

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	1 147,8	1 110,2
Non courant	766,5	985,9
Total	1 914,3	2 096,1

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		803,1		803,1
Obligations d'Etat	783,8			783,8
Autres obligations	276,4			276,4
Actions et autres titres à revenu variable			51,0	51,0
Total actifs financiers disponibles à la vente	1 060,2	803,1	51,0	1 914,3

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs	215,0	416,6
Prêts au jour le jour	50,0	0,0
Prêts à terme	48,9	52,8
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,4	0,6
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	314,3	470,0
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	317,0	473,7

**Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	293,4	438,0
Non courant	20,9	32,0
Total	314,3	470,0

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	18,0	24,1
Crédits de trésorerie	554,0	560,8
Crédits à moyen et long terme	4 631,2	4 192,3
Prêts subordonnés	90,8	64,4
Autres crédits	1 491,4	916,6
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-174,4	-154,9
Dépréciations collectives des prêts et créances	-233,9	-191,2
Créances rattachées	17,8	14,4
Comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM	2 650,8	1 112,0
Total des prêts et créances sur la clientèle	9 045,7	6 538,5
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	9 265,9	6 660,1

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	2010			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	139,4	14,3	1,2	154,9
Dépréciation de l'exercice	20,4	-0,3	-0,6	19,5
Charge de dépréciation individuelle	20,1	1,3	0,2	21,6
Reprise de dépréciation individuelle	-18,9	-3,5	-0,8	-23,2
Effet de désactualisation	-1,8	0,0	0,0	-1,8
Autres mouvements	21,0	1,9	0,0	22,9
Solde au 31 décembre	159,8	14,0	0,6	174,4

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(en millions d'euros)	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	119,2	16,2	1,6	137,0
Dépréciation de l'exercice	20,2	-1,9	-0,4	17,9
Charge de dépréciation individuelle	27,9	0,9	0,1	28,9
Reprise de dépréciation individuelle	-13,6	-2,7	-0,5	-16,8
Effet de désactualisation	-2,0	0,0	0,0	-2,0
Autres mouvements	7,9	-0,1	0,0	7,8
Solde au 31 décembre	139,4	14,3	1,2	154,9

Tableaux de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	190,4	0,8	0,0	191,2
Dépréciation de l'exercice	43,5	-0,8	0,0	42,7
Charge de dépréciation collective	43,8	0,6	0,0	44,4
Reprise de dépréciation collective	-14,9	-0,8	0,0	-15,7
Autres mouvements	14,6	-0,6	0,0	14,0
Solde au 31 décembre	233,9	0,0	0,0	233,9

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,9	2,1	0,0	162,0
Dépréciation de l'exercice	30,5	-1,3	0,0	29,2
Charge de dépréciation collective	54,8	1,1	0,0	55,9
Reprise de dépréciation collective	-24,3	-1,5	0,0	-25,8
Autres mouvements	0,0	-0,9	0,0	-0,9
Solde au 31 décembre	190,4	0,8	0,0	191,2

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	4 058,5	2 504,5
Non courant	4 987,2	4 034,0
Total	9 045,7	6 538,5

6.7. Opérations de location financement et assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	2 669,5	2 273,5
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 295,4	1 340,3
Créances rattachées	15,8	19,7
Dépréciations individuelles	-54,0	-49,7
Dépréciations collectives	-98,1	-92,3
Total des opérations de location financement et assimilées	3 828,6	3 491,5
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	3 961,2	3 570,3

Tableau de variation des dépréciations individuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	24,7	25,0	49,7
Dépréciation de l'exercice	-2,2	6,5	4,3
Charge de dépréciation individuelle	4,6	14,1	18,7
Reprise de dépréciation individuelle	-5,8	-11,1	-16,9
Autres mouvements	-1,0	3,5	2,5
Solde au 31 décembre	22,5	31,5	54,0

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	23,3	20,0	43,3
Dépréciation de l'exercice	1,4	5,0	6,4
Charge de dépréciation individuelle	8,4	13,1	21,5
Reprise de dépréciation individuelle	-5,9	-5,8	-11,7
Autres mouvements	-1,1	-2,3	-3,4
Solde au 31 décembre	24,7	25,0	49,7

Tableau de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	75,5	16,8	92,3
Dépréciation de l'exercice	6,8	-1,0	5,8
Charge de dépréciation collective	6,8	6,3	13,1
Reprise de dépréciation collective	0,0	-7,3	-7,3
Solde au 31 décembre	82,3	15,8	98,1

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	69,9	25,1	95,0
Dépréciation de l'exercice	5,6	-8,3	-2,7
Charge de dépréciation collective	10,8	1,5	12,3
Reprise de dépréciation collective	-5,2	-9,8	-15,0
Solde au 31 décembre	75,5	16,8	92,3

Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	637,1	601,2
Non courant	3 191,5	2 890,3
Total	3 828,6	3 491,5

6.8. Aides au financement de l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Avances remboursables OSEO innovation	1 213,3	1 068,1
Dépréciations individuelles	-160,3	-148,4
Dépréciations collectives	-506,7	-715,1
Total des aides au financement de l'innovation	546,3	204,6
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	546,3	204,6

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Solde au 1^{er} janvier	148,4	141,8
Dépréciation de l'exercice	11,9	6,6
Charge de dépréciation individuelle	71,8	65,0
Reprise de dépréciation individuelle	-59,9	-58,4
Autres mouvements	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	160,3	148,4

Tableaux de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Solde au 1^{er} janvier	715,1	578,4
Dépréciation de l'exercice	-208,4	136,7
Charge de dépréciation collective	257,8	235,9
Reprise de dépréciation collective	-105,4	-99,2
Autres mouvements	-360,8	0,0
Solde au 31 décembre	506,7	715,1

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2010	2009
Titres de créances négociables	49,5	1 375,1
Obligations	6 361,2	3 732,9
Obligations d'Etat	3 120,8	2 351,0
Autres obligations	3 240,4	1 381,9
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 410,7	5 108,0
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 527,9	5 224,2

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	2 249,4	2 012,0
Non courant	4 161,3	3 096,0
Total	6 410,7	5 108,0

6.10. Créances et dettes d'impôts

(en millions d'euros)	2010	2009
Impôts courants	22,4	14,5
Impôts différés	42,2	40,1
Total des actifs d'impôts courants et différés	64,6	54,6
Impôts courants	1,3	11,2
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	1,3	11,2

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (OSEO garantie)	119,7	107,2
Charges constatées d'avance	1,8	4,5
Autres produits à recevoir	13,9	8,5
Prélèvements automatiques en cours	0,5	0,3
Autres	38,6	26,4
Total des comptes de régularisation actif	174,5	146,9

Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	122,8	109,9
Créances Etat et Partenaires innovation	384,6	250,3
Avances sur contentieux à payer	1,2	1,3
Fonds de garantie à recevoir	450,1	65,1
Autres débiteurs divers	42,1	51,4
Comptes de stocks et emplois divers	12,8	9,4
Total des autres actifs	1 014,3	488,1

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Subventions à verser (innovation)	552,0	467,8
90% revenus des titres adossés aux fonds de garantie OSEO garantie (cf note 5.24.3)	0,0	0,4
Autres produits constatés d'avance	36,8	34,3
Charges fiscales et sociales à payer	39,6	36,8
Autres charges à payer	8,1	8,3
Autres	56,6	49,7
Total des comptes de régularisation passif	693,1	597,3

Autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	10,9	15,0
Dépôts de garantie reçus	4,6	4,3
Autres garanties reçues	126,4	154,0
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie	726,5	462,5
Fonds publics affectés - Avances du FDES	25,4	29,9
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	41,8	42,7
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	458,8	435,5
Autres dettes fiscales et sociales	13,0	13,3
Créditeurs divers	65,1	54,2
Avance de l'Etat à l'Epic OSEO	2 161,6	549,6
Total des autres passifs	3 634,1	1 761,0

6.12. Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-4,7	-4,1
Total des immeubles de placement	13,0	13,6
Juste valeur des immeubles de placement	16,5	16,8

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	2010	2009
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	119,3	118,9
Amortissements et dépréciations	-40,2	-37,1
Montant net	79,1	81,8
1.2 - Autres immobilisations corporelles	18,8	17,7
Amortissements et dépréciations	-13,7	-12,5
Montant net	5,1	5,2
Total des immobilisations corporelles	84,2	87,0
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	87,1	74,6
Amortissements et dépréciations	-58,0	-47,7
Montant net	29,1	26,9
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	0,0
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	0,0
Total des immobilisations incorporelles	30,3	26,9

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2009	118,9	17,7	74,6	0,0
Acquisitions	0,8	2,0	14,3	1,2 *
Sorties	-0,8	-0,5	-1,9	0,0
Autres mouvements	0,4	-0,4	0,1	0,0
Montant brut au 31/12/2010	119,3	18,8	87,1	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2010	-40,2	-13,7	-58,0	0,0
Montant net au 31/12/2010	79,1	5,1	29,1	1,2

* mali technique de fusion

6.14. Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2010			2009
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO SA (ex OSEO bretagne)	0,8	0,0	0,8	0,8
Groupe OSEO	4,6	0,0	4,6	4,6
Total des écarts d'acquisitions	5,4	0,0	5,4	5,4

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dettes à vue et au jour le jour	3,3	35,5
Dépôts et comptes ordinaires	3,3	5,5
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	30,0
Dettes à terme	9 256,7	8 607,5
Emprunts et comptes à terme	7 760,4	7 998,9
.dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	6 240,3	6 609,4
.dont ressources BEI, KfW et BDCE	1 070,0	993,4
Titres donnés en pension livrée à terme	1 496,3	608,6
Dettes rattachées	117,8	141,2
Total des dettes envers les établissements de crédit	9 377,8	8 784,2
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	9 375,8	8 796,3

**Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	2 324,2	1 703,3
Non courant	7 053,6	7 080,9
Total	9 377,8	8 784,2

6.16. Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dettes à vue et au jour le jour	59,8	53,2
Dépôts et comptes ordinaires	59,8	53,2
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	791,4	329,6
Emprunts et comptes à terme	723,5	176,8
Titres donnés en pension livrée à terme	67,9	152,8
Dettes rattachées	0,5	0,1
Avance d'actionnaire de l'Etat à l'ex OSEO innovation	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	1,0	1,8
Total des dettes envers la clientèle	1 152,7	684,7
Juste valeur des dettes envers la clientèle	1 155,5	684,8

**Ventilation des Dettes envers la clientèle
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Courant	277,2	332,7
Non courant	875,5	352,0
Total	1 152,7	684,7

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépréciations et Provisions au 31/12/09	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/10	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 844,1	724,1	268,1	150,8	-254,8	1 894,5	402,9	5,7	6,8	-52,0
- Dépréciations pour créances douteuses	205,5	41,2	23,2	17,5	23,9	229,9	0,0	5,1	6,8	-16,3
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	154,9	21,6	6,5	16,7	21,1	174,4	0,0	4,3	4,4	-15,0
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	49,7	18,7	16,1	0,8	2,5	54,0	0,0	0,8	2,4	-1,0
. Opérations sur titres	0,9	0,9	0,5	0,0	0,2	1,5	0,0	0,0	0,0	-0,4
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Provisions pour risques de crédit	4,3	608,4	221,9	133,3	-253,9	3,6	385,9	0,6	0,0	-1,2
- Juste valeur des garanties	1 350,8	17,0	0,0	0,0	-38,8	1 329,0	17,0	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	283,5	57,5	23,0	0,0	14,0	332,0	0,0	0,0	0,0	-34,5
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	34,3	16,2	13,1	0,1	-14,1	23,2				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0	667,0	667,0				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	0,0	0,0	0,0	0,0	360,8	360,8				
Autres provisions	25,6	4,6	0,7	4,4	-0,7	24,4				
- Provisions pour restructuration	6,5	1,1	0,1	3,1	-0,8	3,6				
- Provisions pour engagements sociaux	19,1	3,5	0,6	1,3	0,1	20,8				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Fonds de garantie Innovation	151,5	192,3
Autres ressources publiques	323,0	352,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	474,5	544,3

6.20. Fonds de garantie publics

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
OSEO		
Fonds du noyau dur	415,5	411,0
Fonds de garantie de réserve	866,8	860,5
Fonds de garantie à capital préservé	170,0	181,9
Fonds à paramètre individuel	192,2	186,1
Fonds spécifiques	410,6	161,6
Fonds en gestion extinctive	24,8	23,6
Autres Fonds	97,9	70,2
Total OSEO	2 177,8	1 894,9
OSEO garantie régions	210,2	212,0
Total des fonds de garantie publics	2 388,0	2 106,9

Fonds de garantie publics d'OSEO

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2009	2 106,9
Dotations aux fonds de garantie 2010 (solde net)	517,5
Remboursements des fonds de garantie	-0,2
Commissions de garantie	92,5
Produits financiers et récupérations	83,3
Coût du risque	-408,0
Actualisation des provisions	-4,0
Fonds de garantie publics au 31/12/2010	2 388,0

6.21. Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes subordonnées à durée indéterminée	42,5	39,8
Dépôts de garantie à caractère mutuel	15,3	16,4
Dettes rattachées	0,3	0,3
Total des dettes subordonnées	58,1	56,5
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	58,1	56,5

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2010	2009
Courant	14,4	15,4
Non courant	43,7	41,1
Total	58,1	56,5

Les dettes subordonnées d'OSEO sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de la Commission Bancaire.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 42,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

(en millions d'euros)	Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	01/04/2011	37,4
TSDI 10 M. DEM	1993	Variable	19/05/2011	5,1
Total				42,5

6.22. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	2010	2009
Actif	2,0	2,5
Passif	65,5	137,6

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

 **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	3,7	5,8
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	3,4	8,1
Crédits de trésorerie	19,6	22,8
Crédits à moyen et long terme	150,3	149,5
Crédits divers	204,1	152,6
Créances subordonnées	3,1	2,2
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	18,4	9,7
Sous total opérations avec la clientèle	398,9	344,9
Opérations de location financement		
Loyers	782,2	794,1
Dotations aux amortissements	-575,2	-574,9
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-47,1	-54,6
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-11,9	-11,7
Autres produits	85,4	102,7
Sous total opérations de location-financement	233,4	255,6
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	53,3	77,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136,9	141,9
Dérivés de couverture	259,9	309,5
Sous total opérations sur instruments financiers	450,1	529,0
Total des intérêts et produits assimilés	1 086,1	1 135,3

Intérêts et charges assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Opérations avec les établissements de crédit	-241,9	-265,2
Opérations avec la clientèle	-97,8	-62,9
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-2,5	-57,7
Opérations de location financement		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	-0,2
Autres charges	-90,9	-97,3
Sous-total opérations de location financement	-90,9	-97,5
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-47,9	-58,6
Dettes subordonnées	-1,3	-1,9
Dérivés de couverture	-234,1	-260,1
Sous-total opérations sur instruments financiers	-283,3	-320,6
Autres intérêts et charges assimilées	-71,1	-97,0
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-70,8	-93,6
Total des intérêts et charges assimilées	-785,0	-843,2

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	-1,9	-0,2
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	2,1	-4,7
Couverture individuelle (inefficacité)	2,5	2,3
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	-0,4	-6,3
Autres	0,0	-0,7
Résultat net des opérations de change	0,0	0,3
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0,2	-4,6

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2010	2009
Dividendes	0,7	2,1
Résultats de cession	9,0	4,9
Plus-values de cession	8,5	5,0
Moins-values de cession	-2,3	-0,7
Reprises de dépréciation	2,8	0,6
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-0,5	-6,2
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9,2	0,8

7.4. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits		
Dotations d'intervention de l'Etat - (activité innovation)	480,3	414,5
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	78,8	65,3
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	42,8	44,9
Charges refacturées	1,9	1,2
Immeubles de placement	2,0	2,0
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	3,9	3,8
Plus-value de cession sur stocks	0,9	1,4
Autres produits	43,2	50,1
Total des produits des autres activités	653,8	583,2
Charges		
Subventions versées - (activité innovation)	-260,8	-202,7
Subventions versées pour compte de partenaires - (activité innovati	-72,7	-57,4
Subventions versées sur fonds propres - (activité innovation)	0,3	0,0
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-226,0	-217,2
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,3</i>
Moins-value de cession sur stocks	-5,5	-4,0
Autres charges	-22,7	-22,9
Total des charges des autres activités	-587,7	-504,5

7.5. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2010	2009
Charges de personnel	-149,7	-146,0
Impôts et taxes	-9,6	-8,6
Autres charges d'exploitation	-74,1	-71,2
Coûts liés aux restructurations	-1,1	-2,3
Total des charges générales d'exploitation	-234,5	-228,1

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2010	2009
Dotations aux amortissements	-15,9	-14,7
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-15,9	-14,7

7.7. Coût du risque

(en millions d'euros)	2010				2009
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-18,0	-34,5	-0,6	-53,1	-62,3
Pertes non provisionnées	-5,1	0,0	-0,6	-5,7	-7,5
Récupérations des créances amorties	6,8	0,0	0,0	6,8	6,0
Total coût du risque	-16,3	-34,5	-1,2	-52,0	-63,8

7.8. Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2010	2009
Impôt sur les sociétés	-25,3	-38,7
Impôts différés	-1,1	14,6
Total de l'impôt sur les bénéfices	-26,4	-24,1

Analyse de la charge d'impôt

	2010	2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	31,6	20,4
Résultat net part des Minoritaires	24,7	21,5
Charge nette d'impôt comptabilisée	26,4	24,1
Résultat avant impôt (A)	82,7	66,0
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	28,5	22,7
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-2,6	-0,2
Autres différences permanentes	0,2	0,1
Consommation ou création des déficits reportables	0,7	0,0
Redressements fiscaux	0,0	1,3
Imputation sur dotation d'intervention	0,0	1,0
Autres éléments	-0,4	-0,8
Total des éléments en rapprochement (D)	-2,1	1,4
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	26,4	24,1

➤ Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont le groupe OSEO les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le memorandum des activités financières.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, OSEO innovation intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez OSEO innovation les normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Cadre d'intervention :

Les risques de crédit sont définis comme les risques de défaillance des contreparties ou groupes bénéficiaires. Selon les activités concernées, ces derniers peuvent être appréciés à partir d'un système de notation interne ou externe et/ou des méthodes de suivi des risques adaptés à la spécificité des activités développées.

La Direction des engagements est en charge de la sélection et du suivi des risques de crédit à la clientèle d'OSEO.

- Elle propose à la Direction Générale les objectifs et les règles qui lui paraissent devoir être retenus en matière de risques de crédit.
- Elle est responsable des outils et supports utilisés par l'établissement en matière d'étude et de décision. Notamment, elle définit les méthodes et les techniques d'analyse financière.
- Elle participe à la conception des systèmes de notation en liaison avec le Département de Gestion des risques de crédit.
- Elle établit, à travers la maîtrise des processus de décision, la jurisprudence de l'établissement en matière d'engagement.
- Elle est associée à l'élaboration de nouveaux produits et à la transformation significative de produits existants.
- Elle assure le contrôle permanent des processus d'octroi, de gestion, de recouvrement et d'actualisation des opérations de crédit traitées dans le réseau et dont elle fait rapport au Contrôleur Permanent d'OSEO.
- Le Département « Gestion des risques de crédit », rattaché au Directeur des Financements, est chargé notamment :
 - De concevoir, en liaison avec la Direction des Engagements, les modèles de notation.
 - D'assurer la maîtrise d'ouvrage et la validation des systèmes destinés à permettre la mise en production de ces modèles.
 - De mettre en œuvre les procédures permettant de s'assurer que les définitions des notes et des lots sont appliqués de façon cohérente dans l'ensemble du Réseau et à la Direction des Engagements.
 - D'élaborer et d'analyser des synthèses sur le fonctionnement des systèmes de notation.
- De surveiller, tester et contrôler régulièrement les modèles de notation.

8.2.2. Gestion et mesure des risques de crédit

Procédures de décisions et de sélection des risques

Une instruction définit annuellement les orientations de la politique de risque par type de crédit en fonction du système de notation en vigueur et des garanties et sûretés associées.

Les décisions d'engagement de crédit d'OSEO pour la classe d'actifs "Corporate" se fondent sur un système de notation interne qui tient compte à la fois des caractéristiques de la contrepartie, du projet et de celles relatives à la transaction.

La note de contrepartie est une mesure du risque de crédit « intrinsèque » reposant sur les fondamentaux de l'entreprise.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La mesure du risque de crédit est effectuée sur la base d'une probabilité de défaut à un an.

Les organes de décision d'octroi de crédits et de garanties sont le Directoire, le Comité des engagements, la Direction des engagements et les Directions de Réseau.

Le schéma délégataire fixe des limites de compétences à chaque niveau, en fonction de la finalité du projet étudié, du type de produit, de la note de contrepartie, du montant de la demande et du montant global des engagements du groupe avec la contrepartie concernée.

Ces délégations peuvent faire l'objet de subdélégations de la part des Directeurs du Réseau, après avis conforme du Directeur des Financements et des Risques et du Directeur du Réseau.

Surveillance et reporting des risques

Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions d'octroi et plus généralement le respect des instructions en matière de politique de crédit.

Le département « Gestion des risques de crédit » produit des analyses de risques sur les encours de crédit sur la base des systèmes de notation interne actualisés périodiquement.

Le comité des grands encours (selon le montant des engagements contractés) examine, sous la présidence de la Direction Générale, annuellement :

- les « grands encours », c'est-à-dire la situation de groupes bénéficiaires sains pour lesquels les montants unitaires des engagements sont les plus élevés,
- les « grands encours sensibles », à savoir les groupes qui ont un engagement ayant un statut de défaut, mais ne faisant pas l'objet d'une procédure contentieuse.

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les espérances de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les espérances de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle et qui dépend du montant de l'encours contentieux. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants sont examinés deux fois par an par le Directeur du Contentieux, le responsable de service opérationnel, le responsable des Fonctions Supports et le gestionnaire du dossier.

Un comité de suivi des risques et de leur couverture, regroupant les Directeurs Généraux, l'Inspecteur Général, les Directeurs des Financements, du Contrôle de Gestion, du Contentieux, des Engagements, du Développement, des Etudes et de l'Evaluation, de la Comptabilité, des filières métiers, se réunit semestriellement.

Il examine les analyses de risques sur les encours de crédit sains, l'évolution de la sinistralité, la couverture des risques et leur impact sur le coût du risque.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Au cours de l'exercice 2010, les risques et les limites du risque de contrepartie ont continué d'être gérés par entité sociale. C'est cette gestion qui est décrite dans les paragraphes ci-dessous.

Il est à noter qu'à compter de 2011 ces risques seront présentés de façon agrégée. Cependant, compte tenu de la spécificité des missions d'intérêt général menées pour le compte des pouvoirs publics, le suivi dédié aux risques sur les fonds de garantie sera maintenu.

Origine

L'exposition d'OSEO au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie,
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en huit catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectuée par la Direction des Activités Financières par entités juridiques et par groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risques de Contreparties des limites, qui sont distinctes pour les métiers financement et garantie.

- 2) Une limite en durée d'engagements calculée par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risques de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées établit quotidiennement un compte rendu de la consommation des limites mises à jour, des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Activités Financières, de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées et les opérateurs de la salle de marché.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale d'OSEO ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	2010	2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53,1	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	373,9	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 914,3	2 096,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	314,3	470,0
Prêts et créances envers la clientèle	9 045,7	6 538,5
Opérations de location financement	3 828,6	3 491,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 410,7	5 108,0
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 336,3	10 659,1
Octroi de lignes de crédits irrévocables	3 148,1	2 834,0
Total	37 425,0	31 687,8

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO a défini, au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne.

Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(en millions d'euros)	2010				2009			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	5 827,9	542,2	2 675,6 (1)	9 045,7	4 846,4	547,8	1 144,3 (1)	6 538,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	956,3	1 595,3	0,0	2 551,6	842,9	1 488,9	0,0	2 331,8

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(en millions d'euros)	2010			2009		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	2 573,6	1 255,0	3 828,6	2 185,3	1 306,2	3 491,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	417,3	179,2	596,5	299,5	202,7	502,2

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité du groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)	2010					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 621,7	1 328,8	5 026,1	438,4	630,7	9 045,7
PLMT	1 549,4	1 215,5	2 204,6	234,4	624,0	5 827,9
FCT	72,3	113,2	148,5	204,0	4,2	542,2
Autres	0,0	0,1	2 673,0 *	0,0	2,5	2 675,6
Opérations de location financement	874,9	1 572,6	1 144,2	73,5	163,4	3 828,6
CBI	562,7	1 125,3	708,4	33,6	143,6	2 573,6
CBM	312,2	447,3	435,8	39,9	19,8	1 255,0
Total	2 496,6	2 901,4	6 170,3	511,9	794,1	12 874,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 2 650,8 millions €.

(en millions d'euros)	2009					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Prêts et créances envers la clientèle	1 528,7	1 063,1	2 938,7	402,0	606,0	6 538,5
<i>PLMT</i>	1 448,9	943,6	1 646,4	210,2	597,3	4 846,4
<i>FCT</i>	79,8	119,4	151,2	191,8	5,6	547,8
<i>Autres</i>	0,0	0,1	1 141,1 *	0,0	3,1	1 144,3
Opérations de location financement	869,9	1 276,2	1 112,7	93,7	139,0	3 491,5
<i>CBI</i>	565,7	810,4	651,8	34,8	122,6	2 185,3
<i>CBM</i>	304,2	465,8	460,9	58,9	16,4	1 306,2
Total	2 398,6	2 339,3	4 051,4	495,7	745,0	10 030,0

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 1 112,0 millions €.

(en millions d'euros)	2010					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 535,8	3 005,1	5 572,8	915,3	307,3	12 336,3

(en millions d'euros)	2009					
	Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 148,2	2 633,7	4 787,3	830,1	259,8	10 659,1

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)	2010					
	Type de contrepartie/émetteur	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Cliantèle de détail
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,3	0,0	52,8	0,0	53,1
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	373,9	0,0	0,0	0,0	373,9
Actifs financiers disponibles à la vente	788,9	1 072,7	0,0	52,7	0,0	1 914,3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	314,3	0,0	0,0	0,0	314,3
Prêts et créances envers la clientèle	2 650,8	0,0	0,0	6 147,4	247,5	9 045,7
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	5 586,2	241,7	5 827,9
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	542,2	0,0	542,2
<i>Autres</i>	2 650,8	0,0	0,0	19,0	5,8	2 675,6
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 828,6	0,0	3 828,6
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 573,6	0,0	2 573,6
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 255,0	0,0	1 255,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 302,7	3 076,0	0,0	32,0	0,0	6 410,7
Total	6 742,4	4 837,2	0,0	10 113,5	247,5	21 940,6

(en millions d'euros)	2009					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	25,5	0,0	42,1	0,0	67,6
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	423,0	0,0	0,0	0,0	423,0
Actifs financiers disponibles à la vente	829,6	1 212,8	0,0	53,7	0,0	2 096,1
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	470,0	0,0	0,0	0,0	470,0
Prêts et créances envers la clientèle	1 121,8	0,0	0,0	5 150,3	266,4	6 538,5
<i>PLMT</i>	8,6	0,0	0,0	4 579,1	258,7	4 846,4
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	547,8	0,0	547,8
<i>Autres</i>	1 113,2	0,0	0,0	23,4	7,7	1 144,3
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 491,5	0,0	3 491,5
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 185,3	0,0	2 185,3
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 306,2	0,0	1 306,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 681,5	2 374,9	0,0	51,6	0,0	5 108,0
Total	4 632,9	4 506,2	0,0	8 789,2	266,4	18 194,7

(en millions d'euros)	2010					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	254,1	12 082,2	12 336,3

(en millions d'euros)	2009					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,1	0,0	257,0	10 402,0	10 659,1

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	2010				2009			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	312,9	0,0	0,0	312,9	470,0	0,0	0,0	470,0
Prêts et créances envers la clientèle	8 885,3	85,6	74,8	9 045,7	6 398,2	65,4	74,9	6 538,5
PLMT	5 709,6	50,1	68,2	5 827,9	4 732,0	45,7	68,7	4 846,4
FCT	502,4	35,5	4,3	542,2	524,7	19,6	3,5	547,8
Autres	2 673,3	0,0	2,3	2 675,6	1 141,5	0,1	2,7	1 144,3
Opérations de location financement	3 666,2	132,4	30,0	3 828,6	3 327,6	124,4	39,5	3 491,5
CBI	2 463,3	98,9	11,4	2 573,6	2 087,0	81,7	16,6	2 185,3
CBM	1 202,9	33,5	18,6	1 255,0	1 240,6	42,7	22,9	1 306,2
Total	12 864,4	218,0	104,8	13 187,2	10 195,8	189,8	114,4	10 500,0

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2010						
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM
Sans risque (1)	0,0	0,0	2671,7	2 671,7	0,0	0,0	0,0
Risque faible	2 757,8	94,7	0,0	2 852,5	1 170,7	605,3	1 776,0
Risque moyen	1 934,6	327,1	0,0	2 261,7	786,4	494,1	1 280,5
Risque élevé	357,9	70,1	0,0	428,0	209,8	64,5	274,3
Non noté	659,3	10,5	1,6	671,4	296,4	39,0	335,4
Total	5 709,6	502,4	2 673,3	8 885,3	2 463,3	1 202,9	3 666,2

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(en millions d'euros)	2009						
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	1 112,0	1 112,0	0,0	0,0	0,0
Risque faible	2 241,9	55,0	0,0	2 296,9	946,3	644,4	1 590,7
Risque moyen	1 595,2	348,6	0,0	1 943,8	651,9	495,4	1 147,3
Risque élevé	146,5	70,0	0,0	216,5	75,9	32,7	108,6
Non noté	748,4	51,1	29,5	829,0	412,9	68,1	481,0
Total	4 732,0	524,7	1 141,5	6 398,2	2 087,0	1 240,6	3 327,6

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2010				
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Aaa	0,2	874,5	2,2	4 729,2	5 606,1
Aa3 à Aa1	0,9	806,7	85,7	1 186,6	2 079,9
A3 à A1	0,0	180,6	145,8	494,9	821,3
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	52,0	45,8	80,6	0,0	178,4
Total des actifs sains	53,1	1 907,6	314,3	6 410,7	8 685,7

(en millions d'euros)	2009				
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Aaa	23,4	1 042,0	3,0	3 594,0	4 662,4
Aa3 à Aa1	2,0	768,4	56,6	1 124,4	1 951,4
A3 à A1	0,0	192,2	346,1	389,6	927,9
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	42,2	89,0	64,3	0,0	195,5
Total des actifs sains	67,6	2 091,6	470,0	5 108,0	7 737,1

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)	2010				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	21,6	6,1	10,0	47,9	85,6
<i>PLMT</i>	10,3	2,7	7,1	30,0	50,1
<i>FCT</i>	11,3	3,4	2,9	17,9	35,5
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	29,9	14,5	26,1	61,9	132,4
<i>CBI</i>	23,7	11,2	24,0	40,0	98,9
<i>CBM</i>	6,2	3,3	2,1	21,9	33,5
Total	51,5	20,6	36,1	109,8	218,0

(en millions d'euros)	2009				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	16,7	4,7	8,8	35,2	65,4
<i>PLMT</i>	12,1	2,8	5,4	25,4	45,7
<i>FCT</i>	4,6	1,9	3,3	9,8	19,6
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Opérations de location financement	32,3	19,3	30,5	42,3	124,4
<i>CBI</i>	19,7	9,3	19,9	32,8	81,7
<i>CBM</i>	12,6	10,0	10,6	9,5	42,7
Total	49,0	24,0	39,3	77,5	189,8

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2010																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	43,2	10,1	1,8	0,3	0,0	0,0	45,0	10,4	7,5	2,6	8,2	1,9	15,7	4,5
Industrie	0,0	0,0	82,0	27,3	1,6	0,2	0,0	0,0	83,6	27,5	14,8	4,9	25,2	9,7	40,0	14,6
Services	0,0	0,0	65,1	22,3	4,6	1,0	1,9	1,4	71,6	24,7	9,2	3,1	10,9	4,6	20,1	7,7
BTP	0,0	0,0	12,2	4,4	10,4	2,8	0,0	0,0	22,6	7,2	0,4	0,1	5,2	2,1	5,6	2,2
Tourisme	0,0	0,0	25,4	4,1	0,0	0,0	1,1	0,9	26,5	5,0	1,9	0,7	0,5	0,3	2,4	1,0
Total	0,0	0,0	227,9	68,2	18,4	4,3	3,0	2,3	249,3	74,8	33,8	11,4	50,0	18,6	83,8	30,0

2009																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	52,0	17,7	1,5	0,0	0,0	0,0	53,5	17,7	8,9	3,2	10,2	4,2	19,1	7,4
Industrie	0,0	0,0	61,4	19,6	2,6	0,4	0,0	0,0	64,0	20,0	18,0	7,9	23,5	11,3	41,5	19,2
Services	0,0	0,0	52,0	16,8	4,3	0,9	1,9	1,4	58,2	19,1	8,4	3,1	11,3	6,0	19,7	9,1
BTP	0,0	0,0	8,8	3,0	9,3	2,2	0,0	0,0	18,1	5,2	0,5	0,2	2,3	1,0	2,8	1,2
Tourisme	0,0	0,0	33,9	11,6	0,0	0,0	2,0	1,3	35,9	12,9	5,5	2,2	0,6	0,4	6,1	2,6
Total	0,0	0,0	208,1	68,7	17,7	3,5	3,9	2,7	229,7	74,9	41,3	16,6	47,9	22,9	89,2	39,5

Informations sur la juste valeur des garanties détenues sur les actifs en souffrance et dépréciés

(en millions d'euros)	2010						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	50,1	35,5	0,0	85,6	98,7	29,7	128,4
Garanties "risque tiers" (1)	19,9	6,3	0,0	26,2	20,7	0,2	20,9
Sûretés	30,2	0,0	0,0	30,2	78,0	29,5	107,5
Autres garanties (2)	0,0	29,2	0,0	29,2	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	68,2	4,3	0,0	72,5	11,4	18,6	30,0
Garanties "risque tiers" (1)	49,0	3,3	0,0	52,3	3,0	4,5	7,5
Sûretés	19,2	0,0	0,0	19,2	8,4	14,1	22,5
Autres garanties (2)	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Total (3)	118,3	39,8	0,0	158,1	110,1	48,3	158,4

(en millions d'euros)	2009						
	Prêts et créances envers la clientèle				Location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Actifs en souffrance	45,0	19,6	0,0	64,6	75,6	42,7	118,3
Garanties "risque tiers" (1)	16,0	0,8	0,0	16,8	17,8	0,2	18,0
Sûretés	29,0	0,0	0,0	29,0	57,8	42,5	100,3
Autres garanties (2)	0,0	18,8	0,0	18,8	0,0	0,0	0,0
Actifs dépréciés individuellement	67,4	3,4	0,0	70,8	16,6	18,0	34,6
Garanties "risque tiers" (1)	45,3	1,4	0,0	46,7	0,0	3,1	3,1
Sûretés	22,1	0,0	0,0	22,1	16,6	14,9	31,5
Autres garanties (2)	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Total (3)	112,4	23,0	0,0	135,4	92,2	60,7	152,9

(1) les garanties "risque tiers" regroupent les contreparties bancaires et les garanties Etat

(2) les autres garanties concernent principalement l'activité de FCT (gage espèces et valeur des créances cédées)

(3) les normes IAS 39 et IFRS 7 ne s'appliquent pas à l'activité "Aide à l'innovation"

8.5. Risques de marché d'OSEO

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de marché

La gestion financière conduite par OSEO vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque opérationnel.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de marché

La Direction Générale e prennent des décisions relatives à la gestion du risque de marché dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité financier réunissant la Direction Générale et les responsables concernés examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. Le responsable du Département des Marchés participe au Comité à titre consultatif.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion du risque de marché

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

A titre accessoire, OSEO peut intervenir à titre didactique sur les marchés pour compte propre. Cette activité s'exerce alors dans des conditions rigoureusement encadrées en termes de risque. Compte tenu de son objet et de ses caractéristiques, l'activité de marche pour compte propre ne constitue pas un centre de profit, même si elle se doit d'être au moins à l'équilibre.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Au cours de l'exercice 2010, les risques et les limites du risque de contrepartie ont continué d'être gérés par entité sociale. C'est cette gestion qui est décrite dans les paragraphes ci-dessous.

Il est à noter qu'à compter de 2011 ces risques seront présentés de façon agrégée. Cependant, compte tenu de la spécificité des missions d'intérêt général menées pour le compte des pouvoirs publics, le suivi dédié aux risques sur les fonds de garantie sera maintenu.

Le risque de taux

OSEO gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les mesures de risque de taux sont établies avant prise en compte d'hypothèses de production nouvelle.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risque. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,5 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2009.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2010		
Risque de revenu 2010	9,7	-9,7
Risque de prix 2010	-30,6	32,5
31 décembre 2009		
Risque de revenu 2009	5,7	-5,7
Risque de prix 2009	-21,4	22,6

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Les positions propres sont clôturées dès que la perte latente atteint 0,05 % des fonds propres de base.

Le résultat est apprécié comme la variation de valeur des positions, net des coûts de portage.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,034 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité d'OSEO

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière d'OSEO consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Président du Directoire et les membres du Directoire prennent des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil de surveillance. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité financier réunissant le Directoire et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité financier peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement, sur un rythme mensuel, les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle financier est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Activités Financières d'OSEO, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO ;
- les fonctions de pilotage et de reporting sont exercées par la Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées qui évalue les stratégies envisagées. Elle rend également compte des risques encourus, des conditions dans lesquelles les décisions sont exécutées et du respect des limites de risque.

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. OSEO nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

8.7. Risques de marché et de liquidité d'OSEO garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie porte, d'une part, sur la gestion des fonds de garantie et, d'autre part, sur la gestion des fonds propres de l'établissement.

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont la politique de gestion s'opère en fonction des caractéristiques des fonds de garantie constitutifs.

Ainsi, la gestion Actif Passif se décline en cinq blocs indépendants :

- Le fonds développement « à capital préservé » dont le mode de fonctionnement (adossé aux produits financiers d'une dette envers l'Etat) lui est propre : il suit une stratégie de placement déterminée au lancement du fonds.
- Les fonds qui ont en commun une très difficile modélisation des flux futurs (Capital risque, Biotech, PPA, RT, FASEP, Court Terme et l'ensemble des fonds du plan de relance) sont regroupés au sein du bloc « fonds spécifiques ». Les dotations perçues restent majoritairement investis à court terme (trésorerie et certificats de dépôts) et de façon marginale à moyen terme.
- Les fonds gérés par OSEO garantie régions (abondés par les Régions) font l'objet d'une gestion dédiée et sont également intégrés dans des blocs ALM avec des politiques de placement dédiés. Au final, les fonds sont investis à court et moyen terme.
- Les fonds dits « du noyau dur » (Création, Transmission, Développement, RSF, PCE, Innovation) font l'objet d'une gestion actif-passif selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques porté, augmenté d'une année de production nouvelle, simulés dans un scénario à 99%.
- Le fond de réserve a été créé dans le cadre d'une restructuration des fonds de garantie dont l'actif est entièrement constitué de titres transférés du bloc « noyau dur » et investis à court, moyen et long terme. La politique d'investissement du fonds de réserve peut s'opérer dans une logique complémentaire à celle du bloc « noyau dur ». Néanmoins, afin de prendre en compte l'adossement du bloc fonds spécifiques et des fonds du plan de relance, une enveloppe de trésorerie disponible de 250 M€ de placements court terme disponible dans le semestre est maintenue au titre du fonds de réserve.

La gestion financière des fonds propres d'OSEO garantie consiste à placer les fonds selon une politique de risque validée par le Comité Financier et le Conseil d'Administration d'OSEO garantie.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière d'OSEO garantie

Le Comité Financier

Le Comité Financier rapporte au Conseil d'Administration. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie et composé d'administrateurs et de mandataires sociaux. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité Financier, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie et des fonds propres. Le Comité de Gestion Financière réunit les mandataires sociaux d'OSEO garantie, d'OSEO financement, l'inspection générale ainsi que les représentants des Directions opérationnelles en charge du suivi des risques, de la gestion Actif Passif et des affaires financières.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière d'OSEO garantie

La gestion financière d'OSEO garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (noyau dur, fonds spécifiques, Fonds de réserve, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO garantie régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,

Comptes consolidés

- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2010						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	9 949	-11 330	-23	-543	-1 327	-3 524	-5 913
Livret de Développement Durable	6 295	-7 380		-526	-140	-2 372	-4 342
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 050	-1 069		-0,2	-1 005	-64	
TSDI	43	-60			-1	-6	-53
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 202	-1 244		-10	-155	-874	-205
Emprunts et comptes à terme clientèle	1 358	-1 577	-23	-7	-26	-209	-1 313
Remboursement des refinancements court terme	2 691	-2 696	-363	-1 808	-522	-4	0
Comptes ordinaires	363	-363	-363				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	764	-766		-429	-333	-4	
Titres donnés en pension livrée	1 565	-1 567		-1 379	-189		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-15			-2	-8	-5
Dérivés hors couverture: flux entrants	3,5	4		4			
Dérivés de couverture: flux sortants		-10				-10	
Dérivés de couverture: flux entrants	26	32		3	12		16

Flux annuels (en millions d'euros)	2009						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	9 391	-10 433	-19	-892	-266	-4 519	-4 737
Livret de Développement Durable	7 058	-8 035		-880	-125	-2 695	-4 335
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 092	-1 112		0	-44	-1 006	-61
TSDI	40	-56			-1	-5	-50
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 145	-1 172		-8	-91	-801	-272
Emprunts et comptes à terme clientèle	56	-58	-19	-5	-5	-11	-18
Remboursement des refinancements court terme	1 871	-1 872	-526	-992	-348	-6	0
Comptes ordinaires	496	-496	-496				
Emprunts JJ	30	-30	-30				
Certificats de dépôts et BMTN	583	-584		-386	-192	-6	
Titres donnés en pension livrée	762	-762		-606	-157		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		1		1	0,2	0,3	0,2
Dérivés hors couverture: flux entrants							
Dérivés de couverture: flux sortants							
Dérivés de couverture: flux entrants	341	251		46	25	79	102

Les engagements de financement donnés de 3,1 milliards d'euros à fin 2010 contre 2,8 milliards à fin 2009 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,3 milliards d'euros à fin 2010 contre 10,7 milliards d'euros à fin 2009) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables. En outre, l'EPIC OSEO bénéficie en 2010 d'un droit de tirage d'emprunts de 500 millions d'euros auprès de l'Etat.

➤ Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Salaires et traitements	-91,6	-91,7
Autres charges sociales	-33,7	-32,8
Charges fiscales	-7,2	-6,8
Charges de retraite à cotisations définies	-9,2	-9,0
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-6,3	-4,7
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-1,7	-1,0
Total des charges de personnel	-149,7	-146,0

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 641 agents en 2010 (contre 1 633 agents en 2009), dont 77 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26 584 jours à fin décembre 2010.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 3,25 % et 1,25 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de +0,5% conduirait à une diminution de l'engagement d'1,1 million d'euros.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. A compter de 2011, tous les engagements sont couverts par l'assurance groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Comptes consolidés

Le groupe OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe OSEO se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 1^{er} février 2002.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein du groupe OSEO.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009	22,2	3,4	2,4	28,1
Coût des services rendus de l'année	0,9	0,2	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,9	0,1	0,1	1,1
Prestations versées	-3,1	-0,3	-0,2	-3,6
Ecarts actuariels	-0,6	-0,3	0,2	-0,8
- Ecarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,8	-0,1	0,0	0,7
- Ecarts actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	-1,5	-0,2	0,2	-1,5
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Services passés non amortis	0,0	1,2	0,0	1,2
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2010	20,3	4,3	2,5	27,1

Evolution des fonds constitués en couverture des engagements

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2009	18,3	0,0	0,0	18,3
Dotations de l'exercice	0,7	0,0	0,0	0,7
Rendement attendu des actifs de couverture	0,7	0,0	0,0	0,7
Prestations versées	-2,9	0,0	0,0	-2,9
Gains et (pertes) actuariels	0,5	0,0	0,0	0,5
Valeur de marché au 31 décembre 2010	17,3	0,0	0,0	17,3

Coût net de l'exercice 2010 comptabilisé en résultat

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,9	0,2	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,9	0,1	0,1	1,1
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	-1,1	0,9	0,2	-0,1
Coût net de l'exercice 2010	0,0	1,3	0,3	1,5

Variation des provisions et charges à payer

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2009	3,9	3,4	2,4	9,8
Coût net de l'exercice 2010	0,0	1,3	0,3	1,5
Prestations versées	-0,9	-0,3	-0,2	-1,4
Provisions au 31 décembre 2010	3,0	4,3	2,5	9,8

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2010 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 129 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

👉 Note 10 - Information sectorielle

Le groupe OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations. Par convention, les produits de placement des fonds propres sont imputés dans cette rubrique.

La ventilation du résultat par secteur d'activité est réalisée sur la base du nouveau périmètre, c'est-à-dire qu'il regroupe les données de résultat de l'activité d'innovation. Les charges ont été réparties analytiquement.

(en millions d'euros)

2010	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	224,2	87,5	60,8	12,6	385,1
Frais généraux	-121,6	-43,7	-53,5	-31,6	-250,4
Coût du risque	-53,3	0,6	0,1	0,6	-52,0
Résultat d'exploitation	49,3	44,4	7,4	-18,4	82,7

2009	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	214,6	79,4	71,4	7,3	372,7
Frais généraux	-144,3	-41,1	-50,0	-7,4	-242,8
Coût du risque	-64,3	0,3	0,0	0,2	-63,8
Résultat d'exploitation	6,0	38,6	21,4	0,0	66,1

(en millions d'euros)

Encours bruts	2010	2009
Cofinancement	10 202,3	8 809,7
Financement court terme	556,2	562,9
Aides au financement de l'innovation	546,3	0,0
Garanties données	12 336,3	10 659,1

Pour mémoire : Les fonds de garanties s'élèvent à 2 373,5 millions d'euros en 2010 contre 2 106,9 millions d'euros en 2009.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 335,1 millions d'euros en 2010 contre 259,7 millions d'euros en 2009.

➤ Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	2010	2009
Engagements donnés	16 425,4	14 177,0
Engagements de financement	3 148,1	2 834,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 148,1	2 834,0
Engagements de financement d'aides à l'innovation	941,0	683,9
Engagements de garantie	12 336,3	10 659,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,1	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 336,2	10 659,1
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	1 419,3	1 667,2
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	137,6	789,2
Engagements de financement reçus de l'Etat	500,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	781,7	828,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	50,0

➤ Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 5, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO sont toutes consolidées par intégration globale et les transactions communes se trouvent ainsi éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Parties liées ».

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Parties liées 2010	Parties liées 2009
Actif		
Prêts et avances	0,0	0,1
Instruments de capitaux propres	53,3	43,4
Autres créances	0,7	0,2
Total des actifs	54,0	43,7
Passif		
Dépôts	0,2	0,2
Emprunts à terme	0,0	0,0
Autres passifs	10,9	15,0
Total des passifs	11,1	15,2
Informations diverses		
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,2	0,0

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Parties liées 2010	Parties liées 2009
Total des charges	1,8	2,7
Total des produits dont :	1,0	0,3
Produits d'intérêts	0,1	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0
Prestations de services données	0,8	0,1
Produits de dividendes	0,0	0,0
Autres	0,1	0,0
Autres informations		
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,2	0,0

12.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Mazars				Picarle - Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit		
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
AUDIT															
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés															
- Epic OSEO	20	20	4%	4%	39	20	30%	3%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	509	500	93%	93%	89	143	70%	20%	48	87	100%	100%	370	252	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes															
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	17	17	3%	3%	-	32	0%	5%	-	-	0%	0%	-	-	0%
S/ TOTAL AUDIT	546	537	100%	100%	128	194	100%	28%	48	87	100%	100%	370	252	100%
AUTRES PRESTATIONS															
Juridique, fiscal, social															
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
Autres															
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement (*)	-	-	0%	0%	-	506	0%	72%	-	-	0%	0%	-	-	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	506	0%	72%	-	-	0%	0%	-	-	0%
TOTAL	546	537	100%	100%	128	700	100%	100%	48	87	100%	100%	370	252	100%

(*) Travaux de préparation, coordination et expertise réalisés dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

9. Comptes individuels

BILAN EPIC OSEO

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
Actif Immobilisé		1 818 646,2	1 107,1	1 817 539,1	879 914,8
Immobilisations incorporelles	3	2 107,4	1 107,1	1 000,3	1 148,7
- Concessions, Brevets, Licences, Logiciels		2 107,4	1 107,1	1 000,3	1 132,2
- Immobilisations Incorporelles en Cours		0,0	0,0	0,0	16,5
Immobilisations financières		1 816 538,8	0,0	1 816 538,8	878 766,1
- Participations	4	985 497,1	0,0	985 497,1	547 415,3
- Prêts	5	831 041,7	0,0	831 041,7	331 350,8
Actif circulant		2 213 907,0	0,0	2 213 907,0	583 198,2
- Autres créances	6	10 557,2	0,0	10 557,2	3 732,3
- Disponibilités	7	2 203 349,8	0,0	2 203 349,8	579 465,9
Total de l'actif		4 032 553,2	1 107,1	4 031 446,1	1 463 113,0

BILAN EPIC OSEO

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	8	1 023 384,2	581 563,9
- Capital souscrit		985 497,1	547 415,3
- Report à nouveau		34 148,6	28 737,7
- Résultat de l'exercice		3 738,5	5 410,9
Dettes financières		831 041,7	331 350,8
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	9	330 586,1	331 350,8
- Emprunts et dettes financières diverses	10	500 455,6	0,0
Dettes d'exploitation		2 177 020,3	550 198,3
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	712,2	439,6
- Dettes fiscales et sociales	12	99,7	115,8
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,0	16,5
- Autres dettes	13	2 176 208,3	549 626,4
Total du passif		4 031 446,1	1 463 113,0

HORS-BILAN EPIC OSEO

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	21	500 000,0	0,0
. Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit	21	4 470 200,0	4 490 200,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement			
. Engagements reçus Etat	21	500 000,0	0,0
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

COMPTE DE RESULTAT EPIC OSEO

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation		804,6	1 070,2
- Subventions d'Exploitation	14	804,6	1 070,2
- Autres produits		0,0	0,0
Charges d'exploitation	15	-4 790,4	-7 408,6
- Charges externes		-3 536,6	-7 000,1
- Impôts et Taxes		-896,6	-38,6
- Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		-357,2	-369,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 985,8	-6 338,4
Produits financiers		14 255,1	19 697,5
- Dividendes	16	6 289,2	6 289,2
- Intérêts et produits assimilés	17	7 965,9	10 138,6
- Reprise pour dépréciation des titres		0,0	3 269,7
Charges financières		-6 530,8	-7 948,2
- Intérêts et charges assimilées	18	-6 530,8	-7 948,2
RESULTAT FINANCIER		7 724,3	11 749,3
Produits Exceptionnels		84 279,8	0,0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	19	84 279,8	0,0
Charges Exceptionnelles		-84 279,8	0,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs	19	-84 279,8	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 738,5	5 410,9
- Impôts sur les bénéfices	20	0,0	0,0
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 738,5	5 410,9

Annexe comptable

Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation	133
Note 2 - Faits significatifs de l'exercice	134
Note 3 - Immobilisations incorporelles	135
Note 4 - Participations	135
Note 5 - Prêts.....	137
Note 6 - Autres créances	137
Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses).....	138
Note 8 - Capitaux propres	138
Note 9 - Emprunts et dettes assimilées	138
Note 10 - Emprunts et dettes financières diverses	139
Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139
Note 12 - Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	140
Note 13 - Autres dettes.....	140
Note 14 - Subventions d'exploitation.....	140
Note 15 - Charges d'exploitation	140
Note 16 - Dividendes	141
Note 17 - Intérêts et Produits assimilés	141
Note 18 - Intérêts et charges assimilées.....	141
Note 19 - Produits et charges exceptionnels.....	141
Note 20 - Impôt sur les bénéfices	141
Note 21 - Hors Bilan.....	142

👉 Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC OSEO sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n° 99-03 modifiés.

• Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres détenus dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le compose : obligations et autres titres à revenu fixe.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément au code du commerce. Ces immobilisations sont inscrites au bilan, soit pour leur coût d'acquisition, soit pour leur valeur d'apport.

Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire en fonction de leur durée de vie soit de 1 à 5 ans pour les logiciels.

• Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les éléments d'actif et de passif sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.

Note 2 - Faits significatifs de l'exercice

Augmentation du capital de l'EPIC OSEO

L'Etat a renforcé les fonds propres de l'EPIC OSEO de 438 082 milliers d'euros, 140 000 milliers d'euros en provenance du programme d'investissements d'avenir, le solde par affectation du produit de la taxe exceptionnelle sur les bonus des opérateurs financiers.

Fusion des sociétés OSEO financement, OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne

Afin de simplifier ses structures juridiques et comme l'a prévu la loi de régulation bancaire et financière, le Groupe OSEO a regroupé les entités opérationnelles qui le composent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 a décidé la fusion absorption, par OSEO financement au 31/12/2010 avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2010, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne.

Les apports de ces sociétés ont été évalués à leur valeur nette comptable.

L'EPIC OSEO a apporté les actions qu'il détenait dans OSEO innovation et a reçu 3.977.273 actions d'OSEO financement, qui a pris la dénomination sociale d' OSEO.

Augmentation de capital de la SA OSEO

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010 d'OSEO financement a approuvé les modalités de l'augmentation de son capital de 438,1 millions d'euros, souscrite par l'EPIC OSEO, soit 16.594.009 actions nouvelles d'une valeur nominale de 8 euros émises au prix de 26,4 euros, prime d'émission incluse.

Programme d'investissements d'Avenir

Au titre de ce programme, l'Etat a également octroyé à l'EPIC OSEO 2,3 milliards d'euros de ressources pour financer les interventions d' OSEO envers les entreprises.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles
Montant brut au 01/01/2010	1 882,2
Autres acquisitions	225,2
Immobilisations en cours	0,0
Sorties	0,0
Montant brut au 31/12/2010	2 107,4
Amortissement au 31/12/2009	-750,0
Dotation aux amortissements	-357,1
Amortissements cumulés au 31/12/2010	-1 107,1
Montant net au 31/12/2010	1 000,3

Note 4 - Participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	Augmentation de Capital	Fusion OSEO innovation	2010
OSEO	463 135,5	438 081,8	84 279,8	985 497,1
OSEO innovation	84 279,8		-84 279,8	0,0
Total	547 415,3	438 081,8	0,0	985 497,1

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts	Résultat net	CA HT exercice 2 010	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Brute	Nette								
Filiales et participations												
OSEO	320 252 489	62,12%	985 497	985 497	594 778	1 324 465	125 342	99 066	1 614 176	831 042	4 470 200	6 289

Note 5 - Prêts

(en milliers d'euros)	2010	2009
Prêt en livres Sterling (1)(2)	27 770,1	29 159,8
Prêts(2)	800 000,0	300 000,0
Créances rattachées	3 271,6	2 191,0
Total (1)	831 041,7	331 350,8

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change.

(2) Prêts consentis à OSEO

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	D ≤ 3 m.	3m.< D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	0,0	827 770,1
	827 770,1			

Note 6 - Autres créances

(en milliers d'euros)	2010	2009
Avance Fonds de modernisation de la restauration	5 000,0	0,0
Dotations PPMTR	5 000,0	0,0
Fournisseurs Avance - Avoirs	0,0	3,1
Subventions exploitation à recevoir	529,8	522,6
Autres produits à recevoir	27,4	0,0
Etat acomptes Impôts Société	0,0	3 206,6
Total	10 557,2	3 732,3

Ventilation des créances selon la durée restant à courir au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > à 1 an
Encours	5 557,2	5 000,0
	10 557,2	

Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

(en milliers d'euros)	2010	2009
Compte Banque BRED	1 342,1	1 852,2
Compte courant OSEO	299 482,9	345 069,0
Compte courant Etat- SCBCM	102 508,2	232 544,7
Compte courant Etat- SCBCM Investissements Avenir	1 800 016,6	0,0
Total	2 203 349,8	579 465,9

Note 8 - Capitaux propres

Le capital correspond à l'apport de l'Etat pour un montant de 985 497,1 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	2009	Affectation du résultat	Augmentation de Capital	Résultat 2010	2010
Capital	547 415,3		438 081,8		985 497,1
Report à nouveau	28 737,7	5 410,9			34 148,6
Résultat de l'exercice	5 410,9	-5 410,9		3 738,5	3 738,5
Total	581 563,9	0,0	438 081,8	3 738,5	1 023 384,2

Note 9 - Emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	2010	2009
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	27 770,1	29 159,8
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	2 816,0	2 191,0
Total	330 586,1	331 350,8

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	D ≤ 3 m.	3m.< D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	0,0	327 770,1
	327 770,1			

Note 10 - Emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	2010	2009
Emprunts auprès de l'Etat	500 000,0	0,0
Dettes rattachées	455,6	0,0
Total	500 455,6	0,0

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	D ≤ 3 m.	3m.< D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	0,0	500 000,0
	500 000,0			

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2010	2009
- Autres	712,2	439,6
Total	712,2	439,6

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

➤ Note 12 - Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

➤ Note 13 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	2010	2009
Ressources Publiques Investissements d'avenir	1 800 016,7	0,0
Ressources Publiques d'intervention	361 626,4	549 626,4
Fonds Modernisation de le restauration	14 565,2	0,0
Total	2 176 208,3	549 626,4

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	2 176 208,3	0,0	0,0
	2 176 208,3		

➤ Note 14 - Subventions d'exploitation

Il s'agit de subventions reçues de Régions pour financer l'activité d'OSEO en ligne.

➤ Note 15 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2010	2009
Refacturations des Sociétés du Groupe	-2 297,0	-2 318,7
Autres charges externes	-1 239,6	-4 681,4
Total	-3 536,6	-7 000,1

👉 Note 16 - Dividendes

Il s'agit des dividendes versés par OSEO pour un montant de 6 289,2 milliers d'euros.

👉 Note 17 - Intérêts et Produits assimilés

(en milliers d'euros)	2010	2009
Compte à vue(*)	1 435,4	2 191,3
Fonds placés auprès d'OSEO	6 530,5	7 947,3
- Prêts (en €)	6 329,5	7 258,9
- Prêts (en devises)	201,0	688,4
Total	7 965,9	10 138,6

(*) dont intérêts Etat-SCBCM 398,3 milliers € en 2010 et 1 884,3milliers € en 2009

👉 Note 18 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	2010	2009
- Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-201,0	-688,4
- Emprunt (BPCE)	-5 874,0	-7 258,9
- Emprunt ETAT	-455,6	
- Compte à vue	-0,2	-0,9
Total	-6 530,8	-7 948,2

👉 Note 19 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels résultent de l'échange des titres OSEO innovation contre des titres OSEO SA suite à la fusion (cf. note - 2 Faits significatifs).

👉 Note 20 - Impôt sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. L'EPIC OSEO bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus d'OSEO.

 Note 21 - Hors Bilan

Les engagements de garantie donnés concernent des emprunts contractés par OSEO pour lesquels l'EPIC OSEO s'est porté caution.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
-Engagements en faveur d'OSEO	500 000,0	0,0
Engagements de garantie		
-Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 470 200,0	4 490 200,0
KFW	100 000,0	100 000,0
BEI	270 000,0	270 000,0
BPCE	280 200,0	300 200,0
Caisse des Dépôts	3 000 000,0	3 000 000,0
Banque Postale	720 000,0	720 000,0
Conseil de l'Europe	100 000,0	100 000,0
ENGAGEMENTS RECUS		
-Engagements reçus de l'ETAT	500 000,0	0,0

10. Rapports des Commissaires aux Comptes

10.1 Rapport sur les comptes individuels

MAZARS
61, rue Henri-Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

OSEO

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Etablissement public OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement public à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Etablissement public procède, selon les modalités décrites dans la note 1, à des estimations comptables portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les approches et hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les règles de présentation et d'évaluation de l'annexe. Nous avons procédé à l'évaluation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Virginie Chauvin

ERNST & YOUNG Audit



Marc Charles

10.2 Rapport sur les comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 5.3 à 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dépréciation du risque de crédit

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans la note 5.3.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.2. « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.15 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

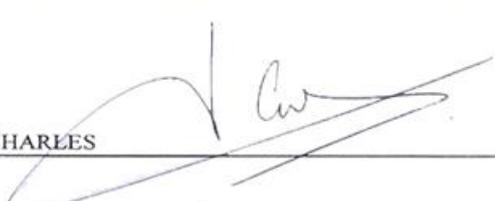
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS LA DEFENSE et à Courbevoie, le 10 mai 2011

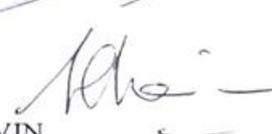
Les Commissaires aux Comptes,

ERNST & YOUNG
AUDIT



MARC CHARLES

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN

RAPPORT ANNUEL

OSEO

Etablissement Public Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil
Code APE 8413Z

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

oseo.fr